

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

1. Questions au Gouvernement (p. 2).

RETRAITES AGRICOLES (p. 2)

MM. Germinal Peiro, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

PROPAGATION DE L'HÉPATITE C (p. 2)

MM. Gaëtan Gorce, Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé.

ACCUEIL DES ENFANTS EN MATERNELLE (p. 3)

M. Jacques Heuclin, Mme Ségolène Royal, ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (p. 3)

M. Jean-Jacques Filleul, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

POLITIQUE DES PRIVATISATIONS (p. 4)

MM. Jean Besson, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

INTERVENTION DU MINISTRE DE LA CULTURE À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE (p. 5)

Mmes Françoise de Panafieu, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS (p. 6)

MM. Gilles Carrez, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

SMIC HORAIRE ET TRENTE-CINQ HEURES (p. 7)

M. Jean-Jacques Jégou, Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité.

REVALORISATION DES RETRAITES AGRICOLES (p. 8)

MM. François Sauvadet, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

FISCALITÉ DE L'ÉPARGNE (p. 8)

MM. Charles de Courson, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

PARTENARIAT ALCATEL-ALSTHOM - THOMSON-CSF (p. 9)

MM. Patrick Malavieille, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL (p. 10)

M. Patrick Leroy, Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports.

MÉMOIRE ET HISTOIRE (p. 10)

MM. Michel Crépeau, Lionel Jospin, Premier ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 12)

2. Loi de finances pour 1998 (première partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 12).

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances.

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 15)

MM. Patrick Malavieille,
Pierre Méhaignerie,
Jean Rigal,
Augustin Bonrepaux,
Philippe Auberger.

APPLICATION DE L'ARTICLE 44, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION ET VOTE SUR L'ENSEMBLE

Adoption, par scrutin, par un seul vote, des amendements n^{os} 1 à 4 supprimant les articles 6 *ter*, 10 *bis*, 18 *bis* et 18 *sexies*, des amendements n^{os} 5 à 10 portant articles additionnels après l'article 18 *nonies*, de l'amendement n^o 11 et de l'article 25, en seconde délibération, ainsi que de l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1998.

Suspension et reprise de la séance (p. 19)

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL PÉRICARD

3. Loi de finances pour 1998 (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 19).

BUDGETS ANNEXES DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

M. le président.

M. Christian Cabal, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Alain Tourret.

Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice.

BUDGET ANNEXE DE LA LÉGION D'HONNEUR (p. 22)

Adoption des crédits ouverts aux articles 32 et 33.

BUDGET ANNEXE DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION (p. 22)

Adoption des crédits ouverts aux articles 32 et 33.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. Ordre du jour (p. 22).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe socialiste.

RETRAITES AGRICOLES

M. le président. La parole est à M. Germinal Peiro.

M. Germinal Peiro. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Notre pays compte plus de 2 millions de retraités agricoles dont la grande majorité vit dans une situation difficile, pour ne pas dire précaire. Pour beaucoup, en effet, le montant de la retraite est inférieur à 2 500 francs par mois et, pour certaines catégories, comme les conjoints ou les aides familiaux, le montant de la retraite ne dépasse pas 1 450 francs par mois.

Ce problème concerne essentiellement les agriculteurs qui ont vécu sur de petites exploitations, que l'on appelle les exploitations familiales. La situation d'un grand nombre d'entre eux s'est aggravée au cours des dernières années parce qu'ils ne vivent plus en famille mais se retrouvent isolés. Ainsi ils ont beaucoup de peine à faire face aux charges courantes de la vie. Il s'agit d'un véritable problème humain et social.

Quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation et améliorer le sort des vieux travailleurs de la terre? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, M. Le Pen, ministre de l'agriculture et de la pêche, aurait aimé être présent pour répondre à votre question. Malheureusement, il est retenu à Luxembourg par un conseil européen sur la réforme de la PAC. Il m'a donc demandé de bien vouloir vous répondre en son nom.

M. Michel Delebarre. Merci !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Non, je ne m'arrête pas là ! (*Sourires.*) Au cours de l'examen de la première partie de la loi de finances, l'Assemblée a appelé l'attribution du Gouvernement, sur la situation des retraités agricoles, notamment sur ceux – aides familiaux, conjoints de retraités agricoles – dont la retraite est particulièrement faible. Vous avez cité le chiffre de 1 450 francs.

Le Gouvernement a donc décidé, sur proposition à la fois du groupe socialiste et du groupe communiste, de procéder à une revalorisation importante dès cette année. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

A cette fin, une revalorisation de 500 francs interviendra à partir de l'année prochaine, ce qui représentera une augmentation de 33 % pour ces retraites dont vous venez de souligner la faiblesse. Malgré cette forte progression, les retraites en cause demeureront à un niveau trop peu élevé, mais elle constitue tout de même un premier pas.

M. Michel Delebarre. Absolument !

M. Jean Glavany. Un premier pas positif !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Cette mesure coûtera 700 millions de francs de dépenses supplémentaires qui seront inscrites au budget annexe des prestations sociales agricoles. Pour les couvrir, le Gouvernement a relevé de 500 millions de francs son plafond de dépenses et 200 millions de francs seront obtenus par redéploiement au sein du budget de l'agriculture.

Certes, je considère, comme le reste du Gouvernement, que cet effort en faveur de cette catégorie de la population est encore insuffisant. Il est cependant considérable puisqu'il correspond, je le rappelle, à 33 % d'augmentation pour l'année prochaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

PROPAGATION DE L'HÉPATITE C

M. le président. La parole est à M. Gaëtan Gorce.

M. Gaëtan Gorce. Monsieur le secrétaire d'Etat à la santé, je vais vous faire part de notre préoccupation face aux risques de propagation de l'hépatite C.

Différentes études conduites au cours des dernières années ont montré que certaines équipes médicales n'avaient pas respecté les procédures de stérilisation des endoscopes. Il en résulte une menace indéniable pour la santé publique. Récemment, les activités d'un établissement privé parisien ont été suspendues et je rappelle que les examens endoscopiques concernent chaque année plusieurs milliers de personnes.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir nous indiquer, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles mesures vous entendez prendre pour prévenir ces risques de propagation de l'hépatite C dans les délais les plus rapides. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la santé.

M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé. Monsieur le député, vous avez raison d'appeler l'attention sur ce problème, car environ 500 000 de nos concitoyens seraient atteints par l'hépatite C. J'emploie le conditionnel car 120 000 seulement sont identifiés. Il convient de mener à bien une opération de dépistage, car une évolution grave de cette affection atteindra 5 à 10 % de ceux qui sont affectés par le virus de l'hépatite C.

Nous avons décidé de lancer une campagne de dépistage dès janvier 1998. Chacun pourra se rendre gratuitement et anonymement dans un centre de dépistage afin de savoir s'il est séropositif à l'hépatite C, comme cela est déjà possible pour le sida.

Vous avez également eu raison de souligner que certaines affections sont transmises lors de la réalisation d'examen, en particulier au cours d'endoscopies. On estime que 30 % des personnes atteintes par l'hépatite C ont été contaminées dans ces conditions. Une nouvelle circulaire a été diffusée hier, 20 octobre, dans les établissements hospitaliers en général, y compris dans les établissements privés, rappelant que des contrôles doivent être effectués car il est incontestable que les procédures de stérilisation n'ont pas toujours été appliquées. Ainsi il est fréquent que le délai requis de 20 à 30 minutes entre deux examens par un endoscope ne soit pas respecté. Les risques de développement de cette affection sont donc grands.

Au-delà des menaces très graves que cela fait peser sur la santé publique, des montants d'indemnisation astronomiques sont en jeu. Il faudrait donc réfléchir rapidement à la mise en place d'un système d'indemnisation car pour le moment règne dans ce domaine une particulière anarchie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

ACCUEIL DES ENFANTS EN MATERNELLE

M. le président. La parole est à M. Jacques Heuclin.

M. Jacques Heuclin. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

La loi d'orientation de juillet 1989 dispose que tout enfant âgé de trois ans peut être accueilli dans les écoles et classes maternelles proches de son domicile si les parents en font la demande. Elle prévoit aussi que, en cas d'environnement social défavorisé, les enfants de deux ans peuvent également être reçus. Ces dispositions ont été confirmées par un décret du 6 septembre 1990 selon lequel tout enfant de deux ans peut être accueilli à partir du moment où les conditions d'accueil dans l'école sont acceptables et le permettent.

Dans l'élaboration de la carte scolaire 1998-1999 à laquelle, monsieur le ministre, vous allez bientôt procéder, peut-on envisager de comptabiliser l'accueil des enfants de moins de deux ans dans les mêmes conditions que l'accueil des enfants de trois ans, assurer en veillant à ce que de bonnes conditions d'accueil pour ces enfants en niveau scolaire, étant entendu, et vous l'avez fait cette année – nous vous en remercions – que les fermetures de classe doivent être réduites au minimum. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire.

Mme Ségolène Royal, ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire. Monsieur le député, vous avez raison de souligner l'importance de la scolarisation précoce des enfants, formidable facteur de lutte contre les inégalités scolaires. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la loi d'orientation de 1989 avait prévu la scolarisation de tous les enfants âgés de trois ans. Cet objectif est encore loin d'être atteint dans certaines zones rurales où les familles sont trop éloignées des écoles pour permettre le développement de la scolarisation dès l'âge de trois ans.

Par ailleurs, la loi d'orientation de 1989, qui prévoit la scolarisation des enfants à partir de l'âge de deux ans dans les zones d'éducation prioritaire, est toujours d'actualité, mais la réalité sur le terrain est très variable. Si, dans certaines zones, tous les enfants sont scolarisés dès l'âge de deux ans, dans d'autres – celles de Paris, en particulier – aucun ne l'est.

Pourtant, cette scolarisation précoce est essentielle parce que, des enfants accueillis très tôt en école maternelle – école à part entière, unique en Europe – peuvent acquérir beaucoup plus précocement la maîtrise du langage. Or un enfant qui sait bien parler à la fin de la grande section de maternelle a de meilleures dispositions pour apprendre à lire en CP. Ainsi tout enfant issu d'un milieu social défavorisé, qui arrive en CP en maîtrisant la langue, ne sera pas en situation d'échec devant la lecture. C'est dire l'importance de cette scolarisation précoce.

Pour cette raison, avec Claude Allègre, nous avons décidé de mobiliser des moyens, dès la prochaine rentrée, pour concrétiser le droit de toutes les familles de scolariser leurs enfants à partir de l'âge de deux ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Lors de la préparation de la carte scolaire, toutes les demandes de parents d'enfants âgés de moins de trois ans seront prises en considération afin de calculer l'attribution des moyens dont nous disposerons pour préparer cette rentrée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Filleul.

M. Jean-Jacques Filleul. Madame le ministre de l'emploi et de la solidarité, le 15 juillet 1985, M. le Président de la République, visitant l'entreprise Pasquier, invitait les chefs d'entreprise à faire preuve d'imagination pour développer l'emploi, précisant même que l'aménagement du temps de travail était un moyen de lutter contre le chômage. (« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe socialiste.) Onze jours après la conférence nationale du 10 octobre 1997, chacun peut constater que l'opinion adhère à l'objectif du Gouvernement concernant la réduction du temps de travail à trente-cinq heures. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Des chefs d'entreprise s'engagent. J'en veux pour preuve la convention exemplaire signée, hier soir, en Indre-et-Loire entre l'Etat et l'entreprise Etiqroll.

Madame le ministre, les perspectives sont favorables à cette grande avancée sociale. Pouvez-vous nous préciser votre méthode et les conditions d'ouverture des négocia-

tions ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – « Question téléphonique ! » par plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, une grande majorité de Français considère, en effet, que la réduction de la durée légale du travail à trente-cinq heures au 1^{er} janvier 2000...

M. Arnaud Lepercq. Vingt-cinq heures ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... est l'une des pistes essentielles pour réduire le chômage.

M. Louis de Broissia. On verra !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Toutefois, elle n'est pas la seule. Ainsi nous faisons en sorte d'avoir la plus forte croissance possible ; de créer des emplois aussi bien dans les nouvelles technologies que pour la satisfaction des besoins collectifs qui sont importants. Cela étant, la réduction de la durée légale du travail est l'un des instruments forts pour réduire le chômage.

Comme le Premier ministre l'a annoncé, si nous souhaitons montrer la voie en fixant, avec volontarisme et détermination, le seuil des trente-cinq heures, nous savons aussi que la voie de la négociation décentralisée sera le meilleur moyen de faire en sorte que cette réduction du temps de travail soit la plus porteuse en matière d'emplois.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un dispositif qui laisse plus de deux ans aux entreprises et aux branches pour négocier, un dispositif qui ne rend pas applicable immédiatement la limite de trente-cinq heures aux petites entreprises. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Ollier. Deux ans ? Vous ne serez plus là !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Cette mise en œuvre sera facilitée par des incitations de l'Etat qui va aider davantage ceux qui iront plus vite et plus loin, en prenant en compte la situation de l'entreprise, l'innovation en matière d'emploi des contrats signés et, surtout, par une loi finale qui permettra de mesurer les modalités de passage au 1^{er} janvier 2000 en ce qui concerne les heures supplémentaires, l'aménagement du temps et la durée du travail des cadres. Il sera ensuite établi, avec les partenaires sociaux, un bilan des négociations et de la situation économique.

Nous avons déjà commencé à rencontrer des unions patronales et des chefs d'entreprise, partout en France. Après la tempête...

M. Jean Glavany. Dans un verre d'eau !

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. ... qui a suivi la réunion du 10 octobre, ils ont été étonnés par le pragmatisme, le réalisme et la détermination du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

POLITIQUE DES PRIVATISATIONS

M. le président. La parole est à M. Jean Besson.

M. Jean Besson. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le 3 juin 1995, Alain Juppé a demandé au ministre des technologies de l'information et de la poste de préparer l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications et l'évolution des structures de France Télécom.

Cette ouverture de capital est aujourd'hui un immense succès puisque près de 4 millions de Français se sont portés acquéreurs. Certains, en d'autres temps, auraient sans doute pu se demander si ce succès n'était pas lié à une sous-estimation du prix de l'action par rapport à sa valeur réelle ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Pourtant, le 27 juin 1997, dans le quotidien *Le Monde*, François Hollande, porte-parole du parti socialiste, déclarait : « France Télécom, dans l'esprit du parti socialiste, doit rester à 100 % public. » (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

A cet égard la déclaration commune de campagne du parti socialiste et du parti communiste, du 29 avril 1997, était très claire : « Pour France Télécom et Air France nous proposons l'arrêt des privatisations. » (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Ollier. Quel reniement !

M. Jean-Michel Ferrand. Ils deviennent intelligents !

M. Jean Besson. Au nom de la gestion de la gauche plurielle (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)...

M. le président. Mes chers collègues, il n'est pas absolument nécessaire de tomber dans tous les panneaux qu'on vous tend ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Michel Ferrand. Si ! Si !

M. le président. Poursuivez, monsieur Besson.

M. Jean Besson. ... au nom d'idéologies dépassées allant contre les intérêts de la France, allez-vous vous obstiner à refuser la privatisation d'Air France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, je veux d'abord vous remercier d'avoir permis au Gouvernement de s'exprimer sur ce sujet. (« *Ah !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Comme vous l'avez rappelé, comme le Premier ministre l'a déclaré lorsqu'il était en campagne, et comme le montrent nos actes, nous ne sommes pas favorables à ce que les entreprises publiques deviennent des entreprises privées.

S'agissant de l'opération d'ouverture du capital de France Télécom, elle résulte d'un rapport rédigé par M. Michel Delebarre à la demande de votre assemblée. Elle fait partie d'une politique d'ensemble relative à

France Télécom dont il ne vous a pas échappé qu'elle comprend aussi des actions dans le domaine social, des interventions dans le domaine de la recherche. Elle concerne l'autorité de régulation des télécoms et la possibilité offerte à France Télécom de passer des alliances.

Or chacun sait que, pour passer des alliances, il convient que des échanges capitalistiques puissent être opérés entre deux entreprises. Tel a dû être le cas avec le partenaire désigné pour France Télécom, Deutsche Telekom, ce qui a conduit à une ouverture limitée du capital, qui a permis sa cotation. Dans ce cas, comme dans celui dont vous parlez à propos d'Air France, il s'agit non d'une privatisation (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), mais d'une ouverture de capital.

Une entreprise est privée lorsque la majorité de son capital est privée ; une entreprise est publique lorsque la majorité de son capital est publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

S'agissant de France Télécom, le Gouvernement a choisi que 62 à 63 % de son capital resteraient entre les mains de l'Etat. France Télécom est et restera donc une entreprise publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Si je vous remercie, monsieur le député, ce n'est pas de m'avoir permis d'énoncer des évidences que vous connaissez, mais de me donner l'occasion de faire remarquer à l'ensemble de la représentation nationale que, contrairement à un discours un peu convenu et que l'on a beaucoup entendu, notamment à droite, l'ensemble des marchés, comme l'on dit, l'ensemble des épargnants, des investisseurs n'ont pas peur de venir s'allier à l'Etat lorsque celui-ci leur propose de travailler ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) En effet, l'ouverture du capital de France Télécom, non seulement aux 3,9 millions d'épargnants français qui font confiance à l'entreprise publique,...

M. Patrick Ollier. Vous les assassinez, les épargnants !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. ... mais plus encore aux fonds d'investissements de l'ensemble de la planète, qui ont souscrit vingt fois plus que le montant que l'on pouvait leur proposer, prouve que cette France dont vous dites volontiers, en la dénigrant, ce qui n'est peut-être pas votre rôle, qu'elle donne trop de place à l'entreprise publique, que le rôle de l'Etat y est trop puissant, fait aujourd'hui l'admiration de l'ensemble des investisseurs (« *Air France ?* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française) qui ont proposé plus de 400 milliards pour investir dans France Télécom. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est la preuve, mesdames, messieurs les députés, qu'une entreprise publique, lorsqu'elle est bien gérée, lorsque l'Etat y joue son rôle, est capable de s'allier avec des capitaux privés pour son développement.

Pour m'avoir permis de l'expliquer, je veux encore vous remercier, monsieur le député. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

INTERVENTION DU MINISTRE DE LA CULTURE
À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu.

Mme Françoise de Panafieu. Ma question s'adresse au ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Madame le ministre, vous êtes intervenue dans la politique culturelle de l'établissement public de la Bibliothèque nationale de France en ordonnant à son président de se désabonner de l'hebdomadaire *Présent*.

Mme Yvette Roudy. Elle a bien fait !

Mme Françoise de Panafieu. Bien que ne partageant, à titre personnel, aucune des thèses défendues par cette publication (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*), ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. On l'espère !

M. le président. Un peu de silence !

Mme Françoise de Panafieu. ... je suis choquée par votre intervention intempestive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Intervention intempestive, car vous vous êtes substituée à l'autorité du président de l'établissement public et à celle du conseil scientifique, seuls comptables de la politique d'acquisition et de la mise à disposition des publications au public.

M. Arnaud Lepercq. Très bien !

Mme Françoise de Panafieu. Intervention intempestive, car elle constitue un phénomène de censure (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Arnaud Lepercq. Honteux !

Mme Françoise de Panafieu. ... au même titre que l'interdiction faite par certains autres maires...

M. Christian Bataille. Le Club de l'Horloge !

Mme Françoise de Panafieu. ... à leur bibliothécaire d'acheter des publications au seul motif qu'elles ne correspondent pas à leur vision personnelle des choses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Arnaud Lepercq. C'est le début de la dictature !

Mme Françoise de Panafieu. Voltaire aurait donné sa vie pour permettre à ses adversaires de s'exprimer. Madame le ministre, en adoptant une telle attitude, que cherchez-vous ?

M. Didier Boulaud. Vous êtes en train de courir après le Front national et ça marche !

Mme Françoise de Panafieu. Pas plus que la tolérance, la liberté n'est divisible.

Quels principes contradictoires vous animent donc vous qui interdisez et condamnez la censure alors que vous la pratiquez dans le même temps ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement.

Mme Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, porte-parole du Gouvernement. Madame la députée, il m'est fait ces temps-ci un bien mauvais procès lorsqu'on accuse la ministre que je suis d'un acte de censure...

M. Robert Pandraud. Absolument ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. S'il vous plaît !

Mme le ministre de la culture et de la communication. ... et même, pour citer les propos d'un président de groupe, d'un acte d'autodafé.

M. Robert Pandraud. C'est liberticide ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, vous pouvez avoir des opinions différentes et les exprimer dans le respect de l'autre, je vous prie donc de rester silencieux pendant que l'autre parle.

Mme le ministre de la culture et de la communication. A l'évidence, je n'aurais jamais pensé que la résiliation simple de l'abonnement à une publication, qui au demeurant reste accessible à quiconque souhaite la lire dans les salles des périodiques de la rue Vivienne et à Tolbiac grâce au dépôt légal et à l'achat au numéro, eût suscité autant d'émotion.

Je reprends les faits tout simplement pour que chacune et chacun, au sein de la représentation nationale, les connaisse.

En janvier 1997, la BNF a souscrit un abonnement au journal *Présent*, suscitant alors une très vive émotion parmi les personnels des bibliothèques municipales ou nationale, qui souhaitent pouvoir agir dans des conditions qui respectent la déontologie dont ils veulent faire preuve. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Ollier. Ce n'est pas très clair !

M. Robert Pandraud. Elle est embarrassée !

M. le président. S'il vous plaît, un peu de silence !

Mme le ministre de la culture et de la communication. Le 11 octobre, le président de l'établissement public, après avoir pris position, a été insulté ainsi qu'une organisation syndicale. Depuis, dans cette situation difficile, nous avons cherché la solution qui permettait de respecter le libre accès du public, la liberté d'expression et d'opinion dans ce pays et de répondre à l'émotion des cadres et du personnel de la Bibliothèque ; je dois rencontrer ses représentants aujourd'hui même. Je leur expliquerai la situation et comment doit être comprise cette décision. En tout état de cause, ce journal continuera d'être accessible en salle au public, comme il l'a été jusqu'à présent par le dépôt légal.

Voilà les faits, madame la députée, qui ne méritaient certainement pas ce procès. Je regrette que, sur une question aussi délicate, un tel amalgame ait été fait.

Il y a quelques mois, j'avais fait l'objet d'une polémique dans ma ville : on me reprochait de ne pas prendre un arrêté d'interdiction d'un certain congrès. Je reste fidèle à mes engagements, à mes opinions en faveur de la liberté, de la compréhension et de la responsabilité des Français ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

M. le président. La parole est à M. Gilles Carrez, pour une courte question.

M. Gilles Carrez. Monsieur le Premier ministre, ma question concerne le pouvoir d'achat des retraités, gravement menacé à la fois par le projet de budget de l'État et par la loi de financement de la sécurité sociale.

Il y a accumulation de mesures contre les retraités. J'en citerai quatre en particulier.

M. le président. Rapidement !

M. Gilles Carrez. Oui, monsieur le président, mais le sujet est important. Il faut que les retraités sachent quel sera leur sort.

Première mesure : la hausse de la CSG sur les retraités. Contrairement à ce que vous nous aviez promis, cette hausse ne sera pas neutre. Les retraités, qui ont élevé plusieurs enfants, vont désormais payer la CSG sur la majoration pour enfant à charge, alors qu'auparavant ils ne payaient rien. On compte 5 millions de retraités dans cette situation.

Deuxième mesure : le plafonnement à 5 000 francs de la demi-part supplémentaire pour personne seule ayant élevé un ou plusieurs enfants pénalisera 400 000 à 500 000 veuves ou veufs retraités.

Troisième mesure : le Gouvernement a refusé aux retraités de relever en 1998 le plafond des 10 % de déduction pour frais. Ce refus est inacceptable parce que, au même moment, le Gouvernement a annulé la baisse d'impôt sur le revenu que l'ancienne majorité, nous-mêmes, avait votée l'année dernière.

M. Jean-Yves Le Déaut. Et les deux points de TVA ?

M. Gilles Carrez. Enfin, quatrième mesure : la taxation massive de l'épargne va durement pénaliser les retraités les plus modestes...

M. Patrick Ollier. On se moque des retraités !

M. le président. Veuillez conclure.

M. Gilles Carrez. ... qui comptent pourtant sur le produit de leur épargne accumulée leur vie durant au prix d'efforts et de privations.

M. le président. Concluez, s'il vous plaît.

M. Gilles Carrez. Voilà le sort réservé à des millions de retraités par votre politique, monsieur le Premier ministre.

M. Jean Glavany. Et pourquoi pas des dizaines de millions ?

M. Gilles Carrez. Ma question est très simple : que comptez-vous faire pour limiter cette avalanche de dispositions injustes qui vont amputer le pouvoir d'achat des retraités l'année prochaine ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, pour une très courte réponse.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, M. le président m'invite à vous répondre brièvement, vous me pardonnerez. Je dois pourtant redresser la plupart des informations que vous venez de fournir !

S'agissant de la CSG, contrairement à vos affirmations, l'opération sera globalement neutre. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

S'agissant de l'épargne, sujet très important, vous pouvez difficilement prétendre, monsieur le député, que les mesures qui sont prises et qui, en effet, visent à rééquilibrer – nous l'assumons – l'impôt sur le revenu du travail et l'impôt sur le revenu du capital, toucheront durement tous les retraités, car la plus grande partie d'entre eux ont, vous le savez, des dépôts sur les livrets de caisse d'épargne, qui ne sont pas touchés par la mesure.

Par ailleurs, je trouve, monsieur le député, que vous ne manquez pas d'arrogance. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française*) en prétendant que le Gouvernement a tort de ne pas relever l'abattement de 10 % pour frais professionnels des retraités, alors que c'est vous qui l'avez supprimé l'année dernière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Je sais, monsieur le député, vous nous direz que c'est en échange de la baisse de l'impôt sur le revenu. Je me permets de vous faire remarquer que la baisse de 25 milliards de l'impôt sur le revenu qui avait été votée a été respectée. Dans ces conditions, l'abattement de 10 % pour frais professionnels des retraités est bel et bien compensé. Il n'empêche que vous ne ferez jamais croire aux Français que la suppression doit être imputée à cette majorité.

Monsieur le député, les retraités comprennent de nombreuses catégories, notamment les retraités agricoles dont nous avons parlé. On voit bien la différence entre l'ancienne et la nouvelle majorité : l'ancienne a retiré 10 % de frais professionnels à tous les retraités ; nous augmentons de 33 % les retraites agricoles les plus faibles. Voilà une différence, monsieur le député, entre nos pratiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous prenons les questions du groupe de l'Union pour la démocratie française.

SMIC HORAIRE ET TRENTE-CINQ HEURES

M. le président. La parole est à Jean-Jacques Jégou.

M. Jean-Jacques Jégou. Monsieur le Premier ministre, ma question concerne le Smic.

Le groupe UDF a déjà émis son désaccord sur le passage aux trente-cinq heures d'ici à l'an 2000 dans les conditions arrêtées unilatéralement par vous-même et votre gouvernement. Sans rappeler la situation qui sera réservée aux entreprises, essentiellement petites et moyennes, quant à leurs capacités compétitives, voire quant à leur pérennité, je vous interrogerai sur le Smic dans le cadre des trente-cinq heures.

M. le ministre des finances, Dominique Strauss-Kahn, se répand actuellement dans l'Hexagone...

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française. Et dans l'Hémicycle !

M. Jean-Jacques Jégou. ... en disant qu'en fait les trente-cinq heures, ce sera trente-neuf heures payées quarante. Dans ces conditions, le Smic horaire, qui ne bougerait pas – trente-cinq heures payées trente-cinq –...

M. Jean Glavany. On ne comprend rien !

M. Jean-Jacques Jégou. En effet, vous avez montré que vous ne compreniez pas grand-chose dans la loi de finances discutée la semaine dernière ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mes chers collègues, un peu de silence. M. Jégou achève sa démonstration et sa question.

M. Jean-Jacques Jégou. ... ce qui constituerait une véritable dévaluation du Smic horaire – trente-cinq heures payées trente-cinq – en le faisant passer de 5 200 francs net à 4 600 francs net.

Voulez-vous, monsieur le Premier ministre, indiquer à la représentation nationale si ce passage à trente-cinq heures aura pour conséquence de pénaliser la feuille de paie des plus défavorisés et, si tel était le cas, que compte faire le Gouvernement dans cette situation ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Monsieur le député, nous ne sommes décidément pas à un paradoxe près puisque vous essayez de nous expliquer maintenant qu'il faut défendre les plus défavorisés ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Eh bien, je vais vous expliquer les choses, notamment en matière de réduction de la durée du travail. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Christine Boutin. C'est honteux !

M. le président. Mes chers collègues, je ne sais pas si vous êtes bien conscients, vous qui, jour après jour, vous plaignez de l'image donnée de l'Assemblée nationale, du spectacle offert en ce moment. Je vous demande de vous respecter les uns les autres et d'être silencieux pendant que le ministre s'exprime.

Veuillez poursuivre madame le ministre.

Mme le ministre de l'emploi et de la solidarité. Je répète simplement ce que le Premier ministre a dit le 10 octobre et ce que nous avons dit, Dominique Strauss-Kahn et moi-même, aux chefs d'entreprise que nous rencontrons comme aux organisations syndicales.

Il n'est pas question, dans la conjoncture actuelle, de baisser les rémunérations nettes versées aux salariés, notamment à ceux qui aujourd'hui ont les rémunérations les moins favorables, ce qui ne signifie pas – nous l'avons dit aussi – que, après la réduction à trente-cinq heures, il faudra faire comme si rien ne s'était passé. Il faudra maîtriser les salaires, chacun apportant sa contribution. Il est bien évident qu'aujourd'hui les bas salaires ne peuvent pas contribuer à l'effort de réduction de la durée du travail.

Cela dit, un problème existe dans notre pays depuis des années : nous avons un SMIC horaire, une durée du travail hebdomadaire, désormais une rémunération mensuelle, des modes de calcul annuels. C'est la vraie question. Nous avons deux ans pour la résoudre.

Je ne fais pas partie de ceux qui pensent qu'un SMIC annuel pourrait intégrer le treizième mois, les primes de qualification, les primes d'ancienneté. Ce serait un retour en arrière.

Si, pendant ces deux ans, en nous appuyant sur les résultats des négociations, nous simplifions notre réglementation à la fois sur le calcul du SMIC horaire et la réduction de la durée du travail, au profit des bas salaires qui en ont bien besoin dans notre pays comme tout le monde l'a reconnu lors de la réunion du 10 octobre,

nous n'aurons pas perdu notre temps. Nous y travaillons actuellement avec les organisations syndicales et patronales. Nous avons deux ans pour réfléchir à ces modalités.

Soyez bien assurés que les smicards, en aucun cas, ne perdront dans cette opération. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

REVALORISATION DES RETRAITES AGRICOLES

M. le président. La parole est à M. François Sauvadet.

M. François Sauvadet. Monsieur le président, en l'absence du ministre de l'agriculture, ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Monsieur le ministre, vous venez d'annoncer, comme une grande victoire sociale, l'affectation de 700 millions de francs à la revalorisation des retraites agricoles.

Puis-je vous faire observer d'abord que, depuis 1994, toutes les mesures prises par vos prédécesseurs et par le précédent gouvernement se sont traduites, en année pleine, par 2,8 milliards de francs de revalorisation ? Je souhaite donc qu'on rapproche les deux chiffres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En outre, monsieur le ministre, vous annoncez une grande victoire alors qu'il n'y avait rien de prévu dans la loi de finances à l'origine pour la revalorisation des retraites agricoles. C'est sous la pression des députés, notamment de l'opposition (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) que vous avez consenti à lâcher 700 millions de francs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Vous nous annoncez que cette grande victoire correspondrait à 500 francs. Je tiens, au nom du groupe UDF, à vous rappeler, monsieur le ministre, qu'il y a dans ce pays 600 000 retraités agricoles qui touchent à l'heure actuelle moins que le SMIC et 250 000 qui ont à peu près 1 600 francs par mois et vous nous dites aujourd'hui que 500 francs viendraient régler le problème des retraites agricoles ?

Je vous pose une question : est-il acceptable dans notre pays de voir des hommes et des femmes qui ont travaillé toute leur vie se retrouver aujourd'hui avec un niveau de retraite inférieur à ce qui est pour la société un minimum, c'est-à-dire le revenu minimum d'insertion ?

Les agriculteurs ne demandent pas la semaine à trente-cinq heures. Ils ne demandent pas la retraite à cinquante-cinq ans. Ils vous demandent tout simplement une retraite décente et l'exercice du devoir de solidarité à leur égard (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) pour que, dès cette année, il n'y ait plus une retraite inférieure au RMI et que vous vous engagiez à l'horizon 2000 sur un plan qui permette d'avoir une véritable parité. Nous attendons des réponses précises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le député, en effet, il faut continuer la revalorisation en cours, et qui a

commencé avant ce gouvernement, je le concède bien volontiers. (*« Quand même » ! sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) C'est pourquoi, à l'occasion de la discussion du budget de l'agriculture, M. Louis Le Penec proposera à l'Assemblée d'examiner ce que le Gouvernement estime possible de faire, sur la durée de la législature, pour que les retraites des agriculteurs, qui le méritent bien, atteignent un niveau infiniment plus décent.

Mais, juste avant, vous effectuiez une sorte de recherche en paternité pour la revalorisation des retraites agricoles que la loi de finances va intégrer. J'ai le souvenir, pour ma part, que ce sont François Hollande et des interventions de M. Bocquet qui sont à l'origine de cette revalorisation. Vous avez un autre souvenir, semble-t-il. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Paul Charié. Vous n'étiez pas en commission !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. L'opposition aura du mal à faire croire à l'ensemble des Français que tout ce qui est mal vient du côté gauche de l'Assemblée et que tout ce qui est bien vient de l'autre ! (*« Et pourtant ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Aucun Français ne peut croire cela. Et vous-même, en le disant, vous en souriez !

Enfin, et surtout, vous avez dit que beaucoup avait été fait avant. Sans doute ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Reste que les retraites en question s'élèvent à 1 500 francs. Donc si, avec 500 francs, nous faisons en un an le tiers de ce qui existe, c'est que vous n'avez travaillé que trois ans dans les années précédentes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Michel Ferrand. Et pendant les quatorze ans où vous étiez aux affaires !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. En réalité, ce que vous avez fait n'est pas suffisant. C'est bien pourquoi il nous faut faire un effort cette année : il en faudra encore les suivantes pour amener les retraites de conjoints agricoles et d'aides familiaux à un niveau satisfaisant.

Reconnaissez avec moi, monsieur le député, que les 1 500 francs que nous trouvons en arrivant ne donnent pas une très belle image des années pendant lesquelles vous avez gouverné ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur plusieurs bancs du groupe communiste et sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Michel Ferrand. Et les quatorze années de gestion socialiste ?

FISCALITÉ DE L'ÉPARGNE

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale comportent des mesures qui vont aggraver de près de 26 milliards le poids de la fiscalité pesant sur les épargnants.

Contrairement à ce que prétendent certains dans la majorité actuelle, les épargnants dans leur grande majorité ne sont pas des gens riches.

M. Jean-Pierre Brard. Si !

M. Charles de Courson. Ce sont des personnes qui, grâce à leur travail, ont mis de côté de l'argent – sur lequel elles ont déjà acquitté l'impôt – pour faire face à l'acquisition d'un logement, pour améliorer leur retraite ou pour aider leurs enfants. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Le groupe UDF souhaite à ce propos vous poser deux questions.

Trouvez-vous juste que sur les revenus des comptes et des plans d'épargne logement, sur ceux des plans d'épargne populaire ou des contrats d'assurance vie, vous préleviez chaque année 10 %, même pour des contribuables non imposables ?

Je vais prendre un exemple. Est-il juste qu'à une personne âgée, veuve, qui jouit d'une retraite de 4 000 francs par mois et n'est donc pas imposable, qui a mis de côté, au cours de sa vie, avec son mari, 200 000 francs sur un plan d'épargne populaire, pour améliorer de 1 000 francs par mois sa retraite, vous preniez chaque mois 100 francs sur ces 1 000 francs ?

Ne pensez-vous pas que ces mesures vont dissuader nos concitoyens d'épargner et vont contribuer à accroître les taux d'intérêt et, par là, pénaliser la croissance, l'investissement et l'emploi ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.* Monsieur le député, à votre question, je ferai d'abord une réponse de principe ; oui, le Gouvernement a décidé, cette année, de rééquilibrer la fiscalité des revenus du travail et du capital.

Mme Odette Grzegorzulka. Il a bien fait !

M. François d'Aubert. Tous les épargnants ne sont pas des capitalistes !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Que cela vous convienne ou non, c'est un choix politique et la majorité l'assume.

Nous voulons que, dans ce pays, le revenu du travail soit, à terme, moins imposé qu'il ne l'est aujourd'hui et, en contrepartie, que celui du capital le soit davantage. Nous voulons que ceux qui travaillent et qui produisent des richesses puissent disposer plus largement de leurs revenus et que ceux qui ont accumulé un capital puissent aussi en disposer mais contribuent davantage aux charges de l'Etat.

Une récente étude de l'INSEE, parue le jour de la publication du budget, vous en a sans doute informé, monsieur le député : nous sommes le pays où l'écart entre l'imposition du revenu du travail et celles du revenu du capital est le plus grand. Vous qui nous appelez souvent à regarder ce que font nos voisins, vous devriez être satis-

faits que, dans ce domaine, nous essayions de les rejoindre, eux qui imposent plus que nous ne le faisons les revenus du capital.

M. Jean Tardito. Absolument !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Par ailleurs, plutôt que de prendre, comme vous, un exemple, je préfère considérer l'ensemble des Français. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Or, ce que je constate, c'est que 80 % des salariés vont gagner au transfert qui s'opère sur la CSG, et l'immense majorité trouvent un avantage à cette mesure.

Mais, me direz-vous, je connais telle personne qui va en pâtir. Vous avez raison ! C'est un problème de répartition. Et nous n'avons pas la même conception de la répartition. Nous pensons qu'il convient que la participation aux charges collectives soit répartie différemment, nous l'avons affirmé tout au long de la discussion générale sur le projet de loi de finances. Vous êtes maintes fois, au cours de cette discussion, intervenu pour défendre une toute petite partie de la population, nous entendons en défendre la plus grande partie. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Voilà une différence politique ! Et si tel est le sens de votre question, oui, monsieur le député, nous assumons cette politique qui vise à satisfaire le plus grand nombre, parfois aux dépens du plus petit nombre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

PARTENARIAT ALCATEL-ALSTHOM - THOMSON-CSF

M. le président. La parole est à M. Patrick Malavieille.

M. Patrick Malavieille. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Le Gouvernement a annoncé il y a quelque temps un partenariat entre le groupe Alcatel-Alsthom et Thomson-CSF. Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, qu'Alcatel Câble a engagé un certain nombre de restructurations et des plans sociaux avec, à la clé, de nombreuses suppressions d'emplois, notamment sur le site d'Alcatel Câble des Salles-du-Gardon.

Tout d'abord, comment profiter de ce partenariat pour qu'il puisse servir au développement des entreprises et au maintien de l'emploi dans tous les sites concernés ? Ensuite, comment amener le groupe Alcatel Câble, qui vient de créer une commission de réflexion dans le cadre de son plan social, à réfléchir à la diversification de ses productions, diversification qui seule permettra le maintien et le développement des emplois sur l'ensemble de ses sites ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, *secrétaire d'Etat à l'industrie.* En effet, monsieur le député, le contexte nouveau de réduction des commandes et de concurrence accrue impose que l'on cherche à diversifier les débouchés des industries de défense, à accroître les parts de marché et à développer la recherche-développement.

En conséquence, selon nous, la restructuration que vous évoquez devra s'articuler autour de deux axes : d'une part, constituer un grand pôle électronique français, d'électronique professionnelle et de défense, centré sur Thomson-CSF et, d'autre part, affirmer une logique industrielle prédominante, au contraire de ce qui a été fait par le précédent gouvernement qui n'avait qu'une vision financière des choses.

Dans ce grand pôle, l'actionariat public restera déterminant, avec en tout état de cause plus de 35 % du capital. L'Etat ne devra céder qu'au personnel les actions qu'il souhaite céder. La logique industrielle prédominera grâce à la complémentarité entre les secteurs électronique, spatial, de défense et la communication militaire d'Alcatel-Alsthom, le secteur électronique professionnel et de défense de Dassault et, enfin, le secteur satellites d'Aérospatiale.

Dans cette évolution, qui a pour seul but d'armer industriellement le groupe, nous veillerons à ce que les compétences soient rassemblées, la recherche-développement accrue, la synergie entre les entreprises garantie, et que soit très clairement affirmée la synergie entre le militaire et le civil.

Cela devrait être bénéfique à l'ensemble des entreprises de la nouvelle constellation en ce qui concerne l'emploi, la consultation du personnel, devant être assurée par l'intermédiaire – vous l'avez dit à juste titre – des comités d'entreprise. Soyez assuré que nous y veillerons de manière très stricte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

M. le président. La parole est à M. Patrick Leroy.

M. Patrick Leroy. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme la ministre de la jeunesse et des sports.

Dans quelques mois aura lieu dans notre pays un événement sportif d'ampleur planétaire. Je veux évidemment parler de la Coupe du monde de football, l'un des sports les plus populaires dans notre pays.

Après l'expérience des dérives mercantiles des Jeux olympiques d'Atlanta, contraires à l'éthique du sport, quelles mesures comptez vous prendre, madame le ministre, eu égard au nombre limité de places et à leur coût élevé, afin que cette compétition puisse véritablement être une fête populaire, la plus large possible, à laquelle puissent tout particulièrement participer les jeunes de notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la jeunesse et des sports.

Mme Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports. Monsieur le député, les conditions sont aujourd'hui remplies pour que la coupe du monde soit un atout formidable pour notre pays et une grande fête populaire et citoyenne.

La visite des différents sites montre que les travaux sont pour ainsi dire terminés et que les problèmes de sécurité sont réglés au cas par cas avec les élus, les présidents de clubs et le comité français d'organisation.

L'engouement pour cette manifestation est confirmé par le nombre de demandes de billets qui atteint aujourd'hui un million, c'est-à-dire quatre fois plus que le

nombre de places disponibles, pour la phase finale de la coupe. Un quart d'entre elles émanent de jeunes de moins de vingt-cinq ans. Bien sûr, elles ne pourront pas être toutes satisfaites. Il faudra donc répondre à ces attentes pour éviter toute frustration.

C'est pourquoi le ministère a décidé de consacrer 15 millions supplémentaires à l'aide à l'animation, notamment pour la jeunesse, organisée par les élus, les associations et les clubs sportifs.

En outre, nous avons obtenu, et je suis très fier d'avoir pu l'annoncer hier, la gratuité de retransmission sur de grands écrans, non seulement dans les villes sites, mais aussi dans les 800 quartiers classés zones urbaines sensibles dans tout le pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) C'est un événement.

Enfin, en accord avec le comité français d'organisation et la commission interministérielle, nous allons développer une campagne de sensibilisation. Le ministère éditera une affiche destinée à tous les lieux publics, les gares, les aéroports, afin que la Coupe du monde soit vraiment l'affaire de tous et que personne ne soit laissé de côté. Tel est du moins l'engagement du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Radical, Citoyen et Vert.

MÉMOIRE ET HISTOIRE

M. le président. La parole est à M. Michel Crépeau.

M. Michel Crépeau. Mes chers collègues, il est des moments particuliers où l'histoire rejoint les interrogations de l'actualité.

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre parce qu'elle est avant tout une question morale, et, par conséquent, une question politique et qu'il m'apparaît nécessaire que celui qui parle au nom du gouvernement de la France s'exprime sur une question qui, en effet, nous concerne tous et dont on a beaucoup parlé.

Cette question, posée à l'occasion d'un procès qui, assurément, n'est pas un procès comme les autres, consiste à savoir si la France est coupable, si nous sommes tous coupables (« Non ! Non ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République) ou si simplement quelques-uns sont coupables. (« Oui ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Il y a plusieurs réponses. D'un côté, j'entends : « Assez ! Assez ! ». De l'autre, j'entends : « Toujours ! Toujours ! » (« Encore ! Encore ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Où se trouve, monsieur le Premier ministre, la vérité de la France ?

Notre pays a une longue histoire. Toute longue histoire est faite de pages d'ombre et de lumière.

Mais il est un devoir qui m'apparaît un devoir sacré vis-à-vis du présent et surtout de l'avenir, c'est le devoir de mémoire et le devoir de dire la vérité.

La vérité de la France, elle a sans doute été Vichy mais elle a été, elle est, et elle doit demeurer celle d'un peuple rassemblé autour des principes républicains de respect des droits de l'homme, de la lutte contre le racisme, de la fraternité entre les peuples. C'est cela qui a rassemblé, à un moment donné, derrière le général de Gaulle (*Applau-*

dissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République), ces hommes de l'ombre « celui qui croyait au ciel et celui qui n'y croyait pas ».

La vérité, elle est nécessaire car, précisément, aujourd'hui et peut-être demain, il y aura des hommes qui se lèveront pour défendre les valeurs de Vichy. Eh bien, les valeurs de Vichy, ce ne sont pas celles qui ont fait la France, la France, ce vieux pays « recru d'épreuves mais jamais las de guetter dans l'ombre la lueur de l'espérance ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste, du groupe communiste, et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Monsieur le président, monsieur le président du groupe Radical, Citoyen et Vert, mesdames et messieurs les députés, je n'ai pas ici le droit de parler au nom de la France ou l'autorité pour le faire. La France est sur ces bancs. La France s'incarne aussi dans le chef de l'Etat.

M. Jean-Pierre Soisson. Bien sûr !

M. le Premier ministre. La France vit à travers ses institutions, les corps qui la représentent, les grands courants de pensée qui la font vivre, spirituels ou laïcs, philosophiques. La France appartient à l'ensemble des Françaises et des Français, la France appartient à ceux qui la regardent. Je ne veux donc pas parler au nom de la France, face à la gravité de votre interpellation, monsieur le député, mais je peux donner le sentiment du Gouvernement.

Il est vrai qu'une sorte de débat s'est engagé depuis quelques jours et que, même si je n'ai pas tout compris de ce que j'appellerai en souriant, pour que le propos ne soit pas trop ampoulé, la philippique de M. Séguin, d'abord à la télévision, ensuite dans un grand journal de ce matin...

M. Jean Ueberschlag. C'est M. Crépeau qui a posé la question !

M. le Premier ministre. ... même si je pense qu'il a été animé par un souci de clarté, je ne voudrais pas que s'opère une confusion, car je n'ai pas toujours compris à quoi il pensait et qui il visait.

M. Richard Cazenave. C'est pourtant clair !

M. le Premier ministre. En tout cas, à la question : le procès Papon est-il une bonne chose, ou est-ce un procès prétexte ? je réponds que c'est une bonne chose. Il aurait dû avoir lieu plus tôt. Il a lieu maintenant. Il permet à un homme de répondre des accusations très graves qui sont portées contre lui, par la justice de son pays, d'avoir aidé à la déportation de juifs. Et c'est aux jurés populaires, et c'est à ce procès, d'établir s'il est responsable ou non de ces crimes et de ce forfait. Oui, ce procès est juste.

Ce procès d'un homme doit-il être le procès d'une époque ? Ma réponse est non. Elle est non parce que la justice n'établit pas l'histoire, que l'histoire ne se fait pas au prétoire, que la justice – sauf quand elle est justice politique, au grand sens du terme, à Nuremberg, jugeant une aventure folle – quand elle se fait dans le cadre de l'Etat de droit, des décennies après et lorsqu'un homme est en question, ne doit viser qu'à son procès.

Pour autant, dans le même temps, les analystes, les citoyens, les journalistes, les historiens ont vocation à éclairer les enjeux de cette période, les arrière-plans de ce procès. Mais cela ne doit pas se substituer au procès d'un homme. Nous devons éclairer les conditions d'une époque. Nous ne devons pas faire le procès d'une époque à travers le procès d'un homme.

Il n'a pas dépendu de nous que l'étrange biographie de cet homme fasse coïncider et comme se télescoper devant l'opinion, au point de provoquer ce trouble, deux événements dramatiques de l'histoire de notre pays, celui de la collaboration, mais qui est aussi celui de la Résistance, et celui de la guerre d'Algérie. Cela appartient à la biographie de cet homme, et c'est pourquoi des interpellations sont lancées.

Y a-t-il un procès du gaullisme ? S'il y a un procès du gaullisme, il n'a été nullement instruit par les responsables de la majorité qui sont sur ces bancs ni par le Gouvernement. Sans doute un procès contre de Gaulle, le gaullisme et la Résistance a été intenté obstinément, et depuis longtemps, par M. Le Pen, le leader de l'extrême droite.

Mais, face à ce procès, quelle est la meilleure réponse que j'ai entendue ces derniers jours, au-delà de tout amalgame inquiétant ? N'est-ce pas celle de Jean-Pierre Chevènement : M. Le Pen prétend qu'il était plus facile de résister à Londres que de résister en France – moi, je n'ai jamais opposé la Résistance, qu'elle fût à Londres ou qu'elle fût en France, mais il était en tout cas plus facile de collaborer à Paris que de résister à Londres. Voilà qui cloue le bec à M. Le Pen ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Y a-t-il, monsieur Crépeau, une culpabilité de la France ? Je ne le crois pas. Oui, des policiers, des administrateurs, des gendarmes, une administration, un Etat français ont perpétré, ont assumé devant l'histoire des actes terrifiants, collaborant avec l'ennemi et avec les adeptes de la solution finale, et cela pose un problème que l'on doit aborder. C'est, m'a-t-il semblé, en ces termes que le Président de la République avait voulu aborder la question en juillet 1995, même si je n'ai pas exactement employé les mêmes termes il y a quelques mois et n'ai pas personnellement utilisé le mot « France ».

Oui, l'administration, des administrateurs, l'Etat français même ont été impliqués. N'oublions pas, face à ceux qui prétendent qu'il y aurait un absolu vide juridique, que, dans notre droit français actuel, subsistent encore des dispositions réglementaires qui viennent de Vichy, ce qui prouve que, malheureusement, il y a une forme de continuité.

Alors nous devons être capables d'assumer lucidement notre passé. Dans les cris qui ont été poussés, y compris « assez ! assez ! assez ! », je crains que l'on nous interdise collectivement non pas de mener des procès contre tel ou tel, surtout contre ceux qu'ils ne peuvent pas atteindre, mais, d'une certaine façon, de mener ensemble, avec la collectivité nationale, l'effort de recherche sur notre passé.

Il faut donc le faire, mais il n'y a pas de culpabilité de la France parce que, pour moi, la France était à Londres, ou dans le Vercors, elle n'était pas à Vichy. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la*

République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), parce que, pour moi, Vichy était la négation de la France et en tout cas la négation de la République !

Alors, nous réconcilier, comme l'a demandé un député de l'opposition ce matin ? Moi, je ne suis pas sûr que les Français aient besoin d'être réconciliés parce qu'ils ne sont pas ennemis les uns des autres. Je suis sûr en tout cas que la réconciliation ne peut pas signifier la conciliation des contraires.

Les Français, en revanche, ont besoin de se rassembler. Ils ne se rassembleront pas au prix de l'oubli. Ils ne se rassembleront pas en tirant un signe égal entre les prudents et les justes, entre les collaborateurs et les résistants. Ils se rassembleront seulement sur des valeurs, qui sont celles de la démocratie, de la République. C'est ainsi que l'on peut à la fois faire la part de l'exercice lucide de l'examen du passé et se projeter dans l'avenir avec des valeurs vivantes qui nous réconcilient.

L'un a dit « assez ! assez ! assez ! », l'autre « toujours ! toujours ! toujours ! ». Moi, je dis que cet exercice est nécessaire si nous savons en fixer les bornes...

M. Jean-Paul Charié. C'est exactement ce qu'on a dit !

M. le Premier ministre. ... pour que plus jamais, plus jamais, plus jamais ne reviennent ces événements tragiques. *(Les députés du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et vert se lèvent et applaudissent longuement.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Je vais suspendre la séance qui reprendra, je vous le rappelle, à dix-sept heures quarante-cinq.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 1998

(PREMIÈRE PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé que le vote aurait lieu par scrutin public, en application de l'article 65-1 du règlement.

Avant que n'interviennent les orateurs inscrits dans les explications de vote, je vais donner la parole à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, puis

à M. le rapporteur général, qui m'ont fait savoir qu'ils souhaitaient intervenir. Je leur demanderai d'être brefs. Ils ont déjà prouvé qu'on peut dire des choses excellentes en peu de temps, alors que d'autres ont montré qu'on peut dire des choses moins bonnes en un temps très long.

La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs, les députés, l'Assemblée va bientôt procéder au vote de la première partie de la loi de finances. Le Gouvernement voudrait, avant les explications de vote des groupes, dire quelques mots sur le débat qui a eu lieu, ce qui, le cas échéant, permettra aux représentants de ces groupes de réagir. Bien entendu, le débat a été vivant. Mais n'est-ce pas la force même de notre démocratie que de permettre la tenue dans cette assemblée de débats, je n'ose dire virils – certaines sur ces bancs s'en trouveraient offusquées et elles auraient raison – mais francs et directs où s'expriment les opinions, les contradictions, lorsqu'elles existent, et où chacun tente, avec la meilleure bonne foi du monde, de se comprendre, même si cela ne conduit pas obligatoirement à partager, au bout du compte, les mêmes opinions.

Je voudrais juste informer les membres de l'Assemblée, qui peut-être n'ont pas ces chiffres en tête, de quelques données.

Les votes que vous avez émis sur les amendements et les différents articles ont modifié le projet de loi de la façon suivante : 1,140 milliard de recettes supplémentaires et 640 millions de dépenses supplémentaires, notamment 500 millions pour le BAPSA et les retraites agricoles dont nous avons déjà parlé cet après-midi, ce qui conduit à une amélioration du solde de 500 millions par rapport à la proposition initiale du Gouvernement.

Evidemment, ces chiffres ne suffisent pas à résumer l'ampleur des mouvements puisque ce sont à peu près 5 milliards qui ont été réaffectés à l'occasion de la discussion de la première partie de la loi de finances. C'est peu au regard des masses d'ensemble, mais tous ceux qui sur ces bancs connaissent la discussion budgétaire savent que 5 milliards sur ce qu'il était possible de modifier, c'est finalement loin d'être négligeable.

Je voudrais revenir d'un mot sur la question de l'évolution des prélèvements obligatoires, qui a donné lieu à beaucoup d'agitation et qui, d'ailleurs, n'est pas close. Chacun l'a bien compris, en 1998, à législation constante, les impôts rapporteront plus qu'en 1997. Il en est ainsi chaque année. L'inflation, si faible soit-elle, et la croissance, aussi élevée qu'on l'espère, aboutissent, chacune pour leur part, à ce que, à législation constante, les impôts augmentent. Il ne serait ni intelligent ni totalement honnête d'en conclure qu'il s'agit là d'une aggravation de la pression fiscale. Pour mesurer l'éventuelle aggravation de la pression fiscale, il faut comparer ce qui rentre en plus au titre de l'augmentation des impôts à l'accroissement de la richesse nationale, c'est-à-dire à la croissance du PIB.

Bien entendu, à cela s'ajoutent des décisions du Gouvernement ou de l'Assemblée qui conduisent à de nouveaux impôts. Il s'agit là d'un acte politique, que l'on peut approuver ou désapprouver. L'accroissement automatique des recettes à législation constante est une chose ; ce que le Gouvernement, l'Assemblée et, demain, le Sénat souhaitent modifier dans la perception des prélèvements obligatoires en est une autre : ce sont deux choses de nature différente.

Au début de l'examen du texte, les mesures nouvelles proposées par le Gouvernement s'élevaient à 14 milliards, dont 9 milliards prélevés sur les entreprises et 5 milliards sur les ménages. A la suite des modifications qui ont été votées, les prélèvements sur les ménages ont été ramenés à 3 milliards. Cela résulte principalement du relèvement du plafond d'exonération de la demi-part pour les personnes seules, du relèvement du plafond d'exonération de la taxe d'habitation et de la réduction de la cotisation minimale de taxe d'habitation. Le tout représente un allègement de 2 milliards. Les prélèvements sur les ménages ont donc été ramenés à 3 milliards. Pour 60 millions de Français, cela représente cinquante francs par habitant, ce qui somme toute n'est pas extraordinaire !

Bien entendu, c'est ce prélèvement de 3 milliards qui doit être comparé aux mesures nouvelles qui ont été décidées par les gouvernements précédents, et non l'accroissement global qui résulte de la législation constante.

Comme ce prélèvement de 3 milliards est fort modeste, vous en conviendrez, on n'est pas surpris au bout du compte de se trouver dans une situation dans laquelle les prélèvements obligatoires seront, en 1998, à tout le moins stabilisés, voire, je l'espère, légèrement décroissants. Evidemment, cela relève de prévisions sur les recettes fiscales, mais aussi sur la croissance, prévisions qui, comme toutes les prévisions, ont forcément un caractère aléatoire. Aussi, je préfère m'en tenir à une perspective de stabilisation, même si nos calculs conduisent plutôt à penser qu'il y aura une légère baisse. Une stabilisation des prélèvements obligatoires en 1998 constituerait déjà un beau résultat et serait la conséquence, vous l'avez compris, du fait que les prélèvements discrétionnaires votés par votre assemblée ont été extrêmement peu nombreux et donc qu'il n'y a pas de rentrées fiscales supplémentaires liées à la législation existant précédemment.

Si vous votez le projet de loi de finances tel qu'il vous est présenté, nous nous retrouverons dans une situation particulièrement appréciable. Ainsi, le taux des prélèvements publics – budget et sécurité sociale – sur l'accroissement de richesses, sur la hausse du PIB prévue pour 1998, ne serait « que » de 41 %, ce qui devrait faire baisser la moyenne qui est de 46 %. Comme je vous l'ai déjà rappelé, en 1996, ce sont 93 % de l'accroissement de la richesse nationale de l'année – chiffre certes exceptionnel mais tout de même très caractéristique – qui avaient été prélevés par les structures publiques. Bien entendu, cela avait fait faire un bond au taux des prélèvements obligatoires. Nous devons nous éloigner de cette pratique. Nous le faisons cette année, et j'ai confiance dans notre capacité à le faire encore davantage l'année prochaine.

Je voudrais, juste avant que les explications de vote n'interviennent et que le vote n'ait lieu, remercier l'ensemble des « débatteurs » de l'opposition et de la majorité, le rapporteur général, qui a beaucoup donné de son temps et de son savoir, d'avoir conduit un débat dont je considère qu'il a permis de considérablement améliorer le projet de loi sur de très nombreux points.

A l'évidence, il reste encore beaucoup de divergences, mais c'est sans doute la traduction d'un pays à la démocratie vivante que d'avoir une majorité et une opposition qui, capables d'avoir des opinions convergentes sur quelques sujets, conservent néanmoins des opinions fortement divergentes en fonction de leurs spécificités.

Je vous remercie, mesdames, messieurs les députés, de la teneur et de la tenue du débat qui a eu lieu, et je ne doute pas que, lorsque ce projet reviendra en deuxième lecture, le nouveau débat sera conduit dans les mêmes

conditions. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour une intervention qui sera brève.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, mes chers collègues, alternance oblige, la commission des finances aura disposé d'une semaine de moins qu'à l'accoutumée entre le dépôt de projet de loi de finances et son examen en séance publique. Elle aura néanmoins pu assurer l'information de l'Assemblée dans des conditions analogues à celles des années précédentes.

Je voudrais, à ce stade du débat, tirer juste quelques conclusions sur le déroulement de nos travaux.

S'agissant d'abord de la méthode, nous avons, bien entendu, apprécié les déclarations liminaires du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, ainsi que celles du secrétaire d'Etat au budget, annonçant une modification des conditions de préparation du projet de loi de finances, notamment son dépôt début septembre, ce qui permettra à la commission de travailler dans un délai beaucoup plus raisonnable que cela n'a été le cas cette année. Un groupe de travail, créé à l'initiative du président de l'Assemblée et présidé par Henri Emmanuelli, doit avancer des propositions sur ce point.

En ce qui concerne nos débats, nous nous trouvons statistiquement au-dessus des moyennes des années précédentes, tant pour la durée – quarante-cinq heures, au lieu de trente-cinq en moyenne depuis la loi de finances pour 1990 – que pour le nombre des amendements enregistrés : 492, au lieu de 400 en moyenne.

En dépit de quelques accès de fièvre, nous aurons pu faire sereinement le point sur un certain nombre de problèmes.

Au-delà des querelles quelque peu byzantines autour de 0,1 point du PIB, je crois que ce débat aura permis d'établir que le présent budget permettra d'assurer une stabilisation des prélèvements obligatoires qui, ces dernières années, avaient connu une croissance ininterrompue : entre 1993 et 1997, leur part dans le PIB a cru de deux points. Nous les stabilisons, mais nous ne saurions, à moyen terme, nous satisfaire de cette situation. Il s'agit néanmoins d'une étape importante et nécessaire avant d'assurer une souhaitable décroissance.

Nous pouvons également nous féliciter d'une meilleure répartition de ces prélèvements entre revenus du travail et revenus du capital.

De même, le projet de loi de finances amorce une inflexion de la part de l'impôt indirect, dont chacun sait qu'il pèse plus lourdement sur les ménages les plus modestes. Je rappelle que les prélèvements assis sur la consommation ont un effet dégressif, donc injuste : selon une enquête récente de l'INSEE, leur poids passe de 13 à 7 % à mesure que le revenu du ménage croît.

Nous avons eu également un débat sur la définition des classes moyennes et la relation des Français à l'impôt. Nous avons notamment pu constater que le taux moyen de l'impôt sur le revenu est loin du chiffre parfois avancé sur certains bancs de l'Assemblée. Ainsi, pour payer 53 % d'impôt, il faut bénéficier d'un revenu imposable de 12 millions de francs. Il est nécessaire de rappeler que le salaire net moyen dans notre pays est de l'ordre de

10 700 francs et que les classes moyennes n'ont rien à voir avec celles qui peuvent déduire 45 000 francs de leur imposition.

Nous avons également eu une discussion sur la politique familiale, qui a permis de montrer que les dispositions proposées par le Gouvernement en matière de réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile n'auront aucun effet pour 1 200 000 bénéficiaires du dispositif actuel.

Enfin, en ce qui concerne l'épargne, nos débats auront permis de préciser et de corriger les propositions gouvernementales concernant l'assurance vie.

Le Gouvernement – et j'en remercie M. le ministre et M. le secrétaire d'Etat – aura fait preuve tout au long de la discussion d'un esprit d'ouverture certain : une cinquantaine d'amendements ont été adoptés et le projet a été modifié sur des points importants, avec des avancées significatives en matière de justice fiscale.

Le plafond de l'avantage fiscal procuré par la demi-part supplémentaire accordée au contribuable seul ayant un ou deux enfants de plus de vingt-six ans a été relevé de 3 000 à 5 000 francs.

Nous sommes revenus à la suppression progressive des déductions supplémentaires pour frais professionnels dont bénéficient certaines professions, étant précisé que nous appelons à cet égard à l'ouverture d'un dialogue permettant d'éviter la pénalisation des contribuables les plus modestes.

Nous avons franchi une étape dans la moralisation de la loi Pons concernant les investissements outre-mer avec la limitation des conditions d'imputation des déficits d'exploitation sur le revenu des investisseurs.

Nous avons supprimé, à l'initiative du président de la commission des finances, la déductibilité des provisions pour indemnités de licenciement, mesure d'une forte portée symbolique vis-à-vis de l'ensemble des salariés de ce pays.

Nous avons voté un dispositif permettant d'éviter les inconvénients pour les petites et moyennes entreprises de la suppression de la provision pour fluctuation des cours.

S'agissant des carburants, nous avons adopté un ensemble de mesures marquant une première étape vers une fiscalité favorisant les produits les moins polluants.

L'Assemblée a pris acte de l'ouverture prochaine de deux réflexions sur la fiscalité du patrimoine et sur la fiscalité locale. Elle s'en est donc tenue sur ces deux points à des mesures d'attente qui n'en sont pas moins significatives.

Le barème de l'impôt de solidarité sur la fortune ne sera pas révisé. Il nous est apparu que les redevables pouvaient supporter, dans l'immédiat, cet effort additionnel de solidarité.

S'agissant de la taxe d'habitation, des mesures de dégrèvement et de plafonnement ont été prises en faveur des contribuables modestes, pour des montants dépassant le milliard de francs. Un très grand nombre de familles modestes sont concernées par les mesures prises.

Trois autres mesures importantes doivent enfin être signalées : l'éligibilité au fonds de compensation pour la TVA des investissements des groupements intercommunaux ; l'institution d'une taxe sur certaines activités publicitaires afin de soutenir la presse ; la majoration des recettes du Fonds national de développement du sport, avec un abondement de l'ordre de 100 millions de francs

en faveur du sport de masse permettant au FNDS de franchir pour la première fois le seuil du milliard de francs.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des chiffres rappelés par le ministre de l'économie et des finances.

Nous sommes également appelés aujourd'hui à nous prononcer sur un certain nombre d'amendements présentés en seconde délibération par le Gouvernement.

C'est une procédure classique et j'observe que le Gouvernement ne nous propose de revenir que de façon marginale sur les votes que nous avons émis. J'ai fait part à l'Assemblée, samedi à l'aube, de notre sentiment sur les amendements n^{os} 1 à 4.

Je reviendrai très brièvement sur un certain nombre de recettes supplémentaires proposées par le Gouvernement.

C'est une pratique que tous ceux de nos collègues qui suivent attentivement les débats budgétaires connaissent bien. Il s'agit, tout à la fois, de préserver les grandes lignes de l'équilibre budgétaire et d'assurer le financement des décisions que le Gouvernement a prises ou prendra afin de répondre aux attentes exprimées par notre assemblée.

Je note à cet égard les avancées significatives déjà annoncées par le Gouvernement en réponse à la commission des finances, s'agissant des retraites agricoles, avec, au total, une majoration de l'ordre de 700 millions de francs. Des mesures sont également prévues en faveur des anciens combattants, pour 40 millions de francs.

En regard, les recettes correspondant aux droits de timbres, à la taxe sur les véhicules des sociétés et à l'imposition forfaitaire annuelle atteindront 1,4 milliard de francs.

Nombre des droits en question n'avaient pas été révisés depuis plusieurs années et, pour les droits les plus usuels, les majorations proposées paraissent en phase avec la hausse des prix constatée depuis leur dernière revalorisation. S'agissant des passeports, par exemple, la dernière revalorisation était intervenue en 1986. Le passage proposé de 350 francs à 400 francs représente une augmentation qui ne paraît pas exorbitante au regard de l'inflation constatée depuis lors.

En conclusion, je me réjouis de la bonne qualité des rapports qui se sont établis, malgré quelques accès de fièvre, à l'occasion de l'examen de ce projet de loi de finances entre le Gouvernement, la commission des finances et l'Assemblée toute entière. Je veux en remercier tous les acteurs : la présidence, bien sûr, le Gouvernement, M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, M. le secrétaire d'Etat au budget, la commission des finances et son président, tous les députés, les collaborateurs de la commission des finances, plus généralement l'ensemble des collaborateurs de l'Assemblée et des groupes, de même que la presse, qui a participé à l'ensemble de nos débats.

Nous avons pu faire valoir nos observations et les voir traduites dans les textes. Nous allons désormais entrer dans la phase d'examen des dépenses des différents ministères. Dans l'immédiat, je crois pouvoir résumer l'opinion majoritaire de la commission des finances en invitant l'Assemblée à se prononcer favorablement lors du vote qui va intervenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Verts.*)

M. le président. Les deux orateurs qui viennent de s'exprimer ont été très brefs, comme je les y avais invités. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement*)

pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Si, en comparaison de quelques orateurs précédents !...

Explications de vote

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Patrick Malavieille.

M. Patrick Malavieille. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous arrivons au terme de la première partie de la loi de finances sans que le projet initial ait été sensiblement modifié.

Le Gouvernement, en s'attaquant à plusieurs niches fiscales, a réduit certains avantages exorbitants des ménages les plus fortunés et des entreprises, qui sont moins libres d'arbitrer en faveur de la spéculation financière contre l'emploi.

De même, l'adoption de dispositions comme le relèvement de l'impôt sur les sociétés ou la suppression de la déductibilité de la provision pour licenciement sont positives.

M. Jean Tardito. Très bien !

M. Patrick Malavieille. Il est mis aussi un terme à la réforme de l'impôt sur le revenu qui, sous couvert d'une réduction d'impôt pour tous, revenait à contester le principe de progressivité.

L'aide aux emplois familiaux, souvent pervertie pour permettre d'échapper à l'impôt, a été légitimement assainie.

Mais le Gouvernement n'a pas suffisamment pris en compte les propositions des parlementaires pour augmenter le pouvoir d'achat des plus défavorisés et aider à la création d'emplois.

Nous le disons franchement : ce budget, encadré par les critères de la monnaie unique, ne permet pas en l'état actuel de mobiliser pleinement l'outil budgétaire pour une croissance soutenue.

M. Jean Ueberschlag. Vous allez voter contre !

M. Patrick Malavieille. Il aurait été possible, en demeurant dans la limite actuelle du déficit, de dégager plus de ressources pour les budgets sociaux prioritaires et les collectivités locales, pour créer des emplois. Les moyens manquent à l'évidence pour le logement social, la santé, la fonction publique, les anciens combattants ou la culture.

M. Louis de Broissia. C'est vrai !

M. Patrick Ollier. C'est quelqu'un de la majorité qui parle ! La critique est sévère !

M. Patrick Malavieille. Caler la contribution de la France aux Communautés européennes dans le cadre préconisé par la Commission européenne elle-même aurait permis de dégager plusieurs milliards.

Un emprunt obligatoire permettrait de résorber une partie de la dette publique.

Des réformes essentielles portant sur l'ISF, l'avoir fiscal, les stocks options ou les différentes formes de prélèvements libératoires auraient pu être engagées dès cette année.

Il faut ouvrir le chantier de la réforme de la fiscalité des revenus et des patrimoines, de la fiscalité locale.

Relever à 1 % le minimum de la taxe professionnelle payée par les entreprises, comme le demandent les maires, est tout à fait envisageable avant l'adoption définitive du budget,...

M. Patrick Ollier. Que de critiques !

M. Patrick Malavieille. ... de même que commencer à sortir du pacte de stabilité en faisant mieux bénéficier les collectivités des fruits de la croissance à travers la DGF.

M. Michel Hunault. Que faites-vous au Gouvernement ?

M. Patrick Malavieille. Nous apprécions les dispositions visant à réduire la taxe d'habitation pour les Français les plus modestes. Une autre de nos propositions concernant la déduction de l'impôt sur le revenu pour les chômeurs a été prise en compte. Mais il reste nécessaire d'aller plus loin dans le dégrèvement de la taxe d'habitation, dans l'intérêt tant des familles que de la relance par la consommation.

C'est dans cette même perspective de relance de la demande intérieure que devrait s'inscrire un rééquilibrage plus tangible entre les impôts directs et les taxes indirectes, qui sont trop élevées.

Un certain nombre de points doivent donc encore bouger dans ce budget de transition.

De même, une politique de soutien à la construction navale doit rapidement prendre le relais des quirsats, car des milliers d'emplois de même que la vocation maritime de notre pays sont en jeu.

Réorienter l'argent vers l'activité économique appelle une profonde réforme du crédit et demande de prendre appui sur un secteur public et financier démocratisé, aux missions redéfinies.

Construire le changement voulu par nos concitoyens exige des évolutions majeures dans la loi de finances, qui doit associer beaucoup plus en amont les groupes de la majorité plurielle et le mouvement social et citoyen.

M. Patrick Ollier. La critique est accablante !

M. Patrick Malavieille. C'est en mesurant les avancées de ce projet, qui devra être amélioré avant son adoption, mais aussi avec les réserves que je viens de rappeler, que les députés communistes voteront la première partie du budget pour 1998 et l'article d'équilibre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Ollier. Boniments !

M. le président. La parole est à M. Pierre Méhaignerie.

M. Pierre Méhaignerie. Au terme de l'examen de la première partie du budget, je dois dire que nous avons été peu écoutés et que le ministre n'a guère répondu à nos questions. Je ne reprendrai pas nos arguments et, à défaut d'avoir des réponses, mieux vaut prendre un peu de distance, un peu de hauteur. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Je ne pouvais m'empêcher, pendant le débat, de penser à ce que disait l'historien François Furet : « La France offre, par excellence, le spectacle d'une scène politique envahie par la démagogie. »

Un député du groupe socialiste. Il parlait de vous !

M. Pierre Méhaignerie. Et il ajoutait, à propos du chômage : « La droite n'a pas dit grand-chose de peur de déplaire, et la gauche a proposé de fausses solutions pour plaire. » (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République. – Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Je dis ce que je crois.

De fausses solutions pour plaire, ce budget en regorge, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat. On oublie de réformer l'Etat, mais il y a une accumulation de prélèvements et de taxes supplémentaires sur les familles comme sur les entreprises. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Bernard Outin. Démago !

M. Pierre Méhaignerie. On va même plus loin. On ne s'interroge pas sur le coût des dépenses publiques. On donne même un peu plus à la SNCF, mais on prend pas mal sur les PME-PMI. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

On accroît les rigidités et l'interventionnisme alors que nos partenaires choisissent la voie inverse, et, dans le domaine des finances publiques, on se donne la facilité de prélever soixante milliards de plus pour financer davantage de dépenses publiques. Dans ces conditions, le budget était effectivement plus facile à construire.

Enfin, il s'agit d'un budget très hexagonal, en contradiction avec vos choix européens, qui sont aussi les nôtres, en contradiction avec un monde ouvert. Vous vous refusez à regarder ce qui marche ailleurs et vous préférez diaboliser les expériences étrangères.

M. Michel Hunault. Très juste !

M. Pierre Méhaignerie. C'était d'ailleurs déjà le cas avec les nationalisations en 1981.

Comme vous, nous voulons une croissance solidaire. Encore faut-il se donner les moyens de la croissance. Je rappellerai à cet égard qu'un pays qui frappe tous ceux qui tirent la croissance, n'est pas en mesure de mobiliser l'initiative, l'investissement et le dynamisme des hommes ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

L'emploi et l'économie ne repartiront réellement que lorsque nous aurons fait le deuil de l'accumulation de mesures fiscales, réglementaires, interventionnistes, et de l'instabilité des règles pour nous engager dans une logique de confiance et de responsabilité. Nous en sommes très loin : c'est pourquoi nous voterons contre ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Rigal, pour le groupe Radical, Citoyen et Vert.

M. Jean Rigal. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, nous sommes parvenus au terme de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1998, celle qui concerne les recettes, et j'ai l'honneur de vous présenter l'explication de vote du groupe Radical, Citoyen et Vert, auquel j'appartiens.

Il s'agit du premier projet de budget du gouvernement de M. Lionel Jospin et de la gauche plurielle. Il a été élaboré avec la double volonté d'associer la croissance et de

parvenir à un peu plus de solidarité, traduisant ainsi le changement politique que nos concitoyens ont fortement exprimé lors des élections législatives des 25 mai et 1^{er} juin derniers.

Ce budget a été élaboré dans un souci de vérité et nous nous félicitons qu'aient pu ainsi disparaître les articles qui étaient devenus une règle habituelle, notamment dans le budget de 1997.

C'est aussi un budget qui se place dans la perspective de la durée. Sur le plan de la forme, le débat budgétaire a offert à tous la possibilité de s'exprimer, même s'il est vrai que son calendrier a été très bref, ce qui a été, dans une certaine mesure, compensé par des débats particulièrement denses et ramassés.

Le budget se fonde sur un taux de croissance qui devrait être, selon les prévisionnistes, plus important en 1998 que l'année dernière, et avoisiner 3 %.

M. Richard Cazenave. Grâce à qui ?

M. Jean Rigal. De plus, il s'appuie sur l'accroissement attendu de la demande intérieure, qui devrait être plus importante que par le passé, du fait de la conjugaison de la reprise de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises.

Ce contexte *a priori* favorable pour notre pays est donc favorable pour l'emploi, et nous veillerons à ce qu'il en soit ainsi.

Le Gouvernement a souhaité réduire le déficit sans pour autant faire de cette réduction un dogme ou un objectif unique.

Cela permettra à notre pays d'amorcer une limitation du poids de sa dette et de rentrer dans l'euro, dans la monnaie unique. Ce qui, il y a quelques mois encore, paraissait relever de la quadrature du cercle a été atteint, et j'espère que cela portera des fruits.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi, au nom de mon groupe, d'insister sur la nécessité d'une double réforme de la fiscalité d'Etat et de la fiscalité locale.

M. Hervé Gaymard. Très bien !

M. Jean Rigal. Il faut stabiliser dans un premier temps et, si c'est possible, diminuer ensuite les prélèvements obligatoires – impôts et cotisations sociales –,...

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. Jean Rigal. ... qui ont atteint en 1997 un sommet jamais égalé de 46 % et semblent devoir être en très légère régression en 1998.

Cette fiscalité, il faut aussi que nous la rendions plus juste. D'une part, en rééquilibrant celle des revenus du travail, qui est trop élevée, et celle des revenus du capital, mais aussi en privilégiant la fiscalité directe basée sur le revenu plutôt que l'impôt sur les ménages qu'est la TVA ou que d'autres impôts.

C'est là, un chantier difficile, mais nous savons que le Gouvernement est déterminé, qu'il agira en ce sens, et sa majorité plurielle, nous en sommes convenus, lui apportera son soutien.

S'agissant des recettes, les dispositions fiscales prises demeurent modérées pour les ménages mais aussi pour les petites et moyennes entreprises, sur lesquelles nous comptons beaucoup pour créer des emplois.

La discussion parlementaire a permis d'améliorer le projet présenté par le Gouvernement sur divers points, notamment en ce qui concerne les personnes à revenus modestes.

Au cours de ce débat, mes collègues ont abordé diverses questions et ont interpellé le Gouvernement, par exemple sur les retraites agricoles. J'ai noté cet après-midi, dans l'intervention de M. le ministre de l'économie et des finances, l'amorce de mesures qui, à travers le BAPSA ou le redéploiement de crédits du ministère de l'agriculture, semblent amorcer un relèvement d'un tiers de ces misérables retraites agricoles, en particulier celles des conjoints d'agriculteur, des veuves et des aides familiaux.

Nous avons demandé aussi un effort en faveur des anciens combattants, en particulier en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord, qui ont des revendications concernant leur départ à la retraite depuis quelques années.

M. Patrick Sève. Très bien !

M. Jean Rigal. Nous avons souhaité, et nous y reviendrons, que les hôpitaux publics ne soient plus étranglés par des taux directeurs draconiens et drastiques et que les structures hospitalières publiques secondaires, dites de proximité, soient enfin plus respectées.

En matière de fiscalité, des avancées ont été réalisées et nous avons noté – M. le ministre l'a rappelé tout à l'heure – l'instauration d'un début de fiscalité à visée écologique, mais il faudra à coup sûr aller plus loin dans les exercices suivants.

La diminution de la réduction d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile ne nous choque pas. Elle ne devrait pas toucher plus de 70 000 familles. J'observe que c'est en 1992, à l'initiative de Mme Aubry, que cette mesure a vu le jour. L'abaissement du plafond de la réduction d'impôt de 45 000 à 22 500 francs ne touchera certainement pas les véritables classes moyennes, contrairement à ce que certains ont prétendu. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Debré. C'est long !

M. Pierre Lellouche. Cinq minutes !

M. Jean Rigal. Au total, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, cette première partie du projet de loi de finances pour 1998 recueille notre aval sur le plan de ses ambitions. Par conséquent, elle fera l'objet d'un vote favorable du groupe Radical, Citoyen et Vert dans sa diversité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la principale caractéristique qu'il faut retenir de ces débats est qu'ils ont permis aux groupes majoritaires d'engager une plus forte redistribution en faveur des catégories les plus modestes. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Cette loi de finances traduit un changement. Elle favorise la croissance, l'emploi (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.* – *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*), la solidarité. Elle réduit le déficit à 3 % et elle stabilise les prélèvements obligatoires. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Ils devaient baisser !

M. le président. Chers collègues, les plus récemment arrivés d'entre vous ne sont pas nécessairement tenus de se signaler en faisant du bruit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Cela vaut pour tout le monde ! Nous gagnerons du temps si M. Bonrepaux peut s'exprimer dans le silence.

La parole est à M. Augustin Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Mais surtout, cette loi de finances engage une redistribution significative en faveur des familles modestes et des familles moyennes.

L'impôt sur le revenu est corrigé. Les principales niches fiscales, qui constituaient des privilèges pour les catégories les plus aisées, sont supprimées ou réduites.

La déduction pour emploi à domicile est ramenée de 45 000 à 22 500 francs. Cette réduction touchera seulement 69 000 familles. En comparaison, 1 200 000 familles continueront à en bénéficier. C'est dire qu'avec moins de 22 500 francs de réduction, on peut créer des emplois et on peut espérer que les 69 000 familles concernées continueront à en créer.

La suppression des quirats a été suivie de l'engagement du Gouvernement de mettre en œuvre une politique vigoureuse de soutien à la marine marchande.

M. Patrick Ollier. Qu'avez-vous fait pour la montagne, monsieur Bonrepaux ?

M. Augustin Bonrepaux. Sur la loi Pons, nous avons souhaité aller plus loin dans le sens de la moralisation en supprimant la possibilité d'imputer les déficits industriels et commerciaux sur le revenu global imposable. C'est une importante étape qui va amorcer cette moralisation, et il sera certainement nécessaire d'aller plus loin dans ce sens.

M. Claude Bartolone. Absolument !

M. Augustin Bonrepaux. Enfin, nous avons décidé aussi de maintenir la suppression des déductions pour frais professionnels. Le Gouvernement a affecté 100 millions à un fonds qui n'avait pas de fonds l'année dernière, pour aider les catégories les plus modestes afin qu'elles ne soient pas pénalisées. Il s'est aussi engagé à étudier les difficultés que pourraient rencontrer d'autres professions, notamment celle des artistes. Par ailleurs, un amendement institue une taxe sur la publicité qui va permettre d'aider davantage la presse de province.

Parallèlement à toutes ces réductions, nous avons souhaité renforcer la redistribution en faveur des familles moyennes et modestes. Le projet propose le rétablissement des déductions fiscales pour les frais de scolarité et crée une déduction pour les travaux sur la résidence principale. Pour la première fois, les non-imposables pourront en bénéficier par le remboursement des sommes correspondantes.

Nous avons souhaité limiter les effets du plafonnement de la demi-part pour les personnes seules ayant élevé un enfant en relevant le seuil de 3 000 à 5 000 francs, afin que toutes celles dont le revenu est inférieur au revenu moyen de 10 700 francs par mois soient épargnées.

Enfin, et c'est là certainement le point le plus important pour la redistribution, nous avons engagé une forte réduction de la taxe d'habitation en faveur des plus modestes. Nous avons d'abord rétabli la réduction de la taxe d'habitation en fonction du revenu, que vous aviez supprimée l'année dernière, messieurs de l'opposition, pour tous les foyers payant entre 13 000 et 16 000 francs d'impôt. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Ensuite, nous avons

diminué le montant minimal que doivent payer tous ceux qui ont un revenu inférieur à 26 000 francs. Ce minimum était de 2 066 francs. Il a été ramené à 1 500 francs, ce qui représente un gain de 566 francs pour chaque foyer fiscal. Vous voyez qu'il s'agit là des foyers les plus modestes. Cette mesure de solidarité représente une dépense de 600 millions de francs.

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française. C'est un catalogue !

M. Augustin Bonrepaux. Pour ce qui est des entreprises, nous avons corrigé le dispositif de provision pour fluctuation des cours en instituant une franchise de 60 millions afin de protéger toutes les entreprises des secteurs des métaux non ferreux, du bois, du textile et de l'habillement. Enfin, nous avons supprimé la possibilité de déduire les provisions pour licenciements.

S'agissant des dépenses, leur maîtrise au niveau de l'inflation permet de préserver les priorités que sont l'emploi et la solidarité : 8 milliards sont affectés à la création d'emplois-jeunes ; le logement social, l'éducation nationale, la recherche, la culture, la santé redeviennent prioritaires avec des progressions supérieures à l'inflation.

Ce projet de budget inscrit aussi certains crédits au bénéfice de catégories auxquelles nous sommes particulièrement attachés : 40 millions pour les anciens combattants (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*), 700 millions pour les retraites agricoles. Quant aux crédits de la jeunesse et des sports, ils connaissent aussi une progression significative.

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française. Ce sont des savonnettes ça !

M. Augustin Bonrepaux. Tel qu'il a été amendé, ce projet de budget engage résolument une première étape dans cette redistribution que nous souhaitons poursuivre en faveur des catégories les plus modestes. Il permet de mettre en œuvre une politique vigoureuse pour l'emploi et la solidarité qui correspond à nos engagements et aux attentes des Français. (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert, et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Avant de donner la parole au dernier orateur inscrit pour les explications de vote, je vais, d'ores et déjà, faire annoncer le scrutin de manière à permettre à nos collègues de regagner l'hémicycle.

Le scrutin est annoncé l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. le président. La parole est à M. Philippe Auberger.

M. Philippe Auberger. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, ce projet de budget pour 1998 comporte trois défauts majeurs.

Premièrement, il alourdit de façon très importante nos impôts et nos prélèvements obligatoires. (*« C'est faux ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Si on fait masse du projet de loi portant mesures urgentes à caractère fiscal et financier qui a été voté par notre assemblée en nouvelle lecture, il y a quelques jours, du projet de loi de finances pour 1998 et du projet de loi de financement de la sécurité sociale que nous allons examiner la semaine prochaine, c'est au total près de 60 milliards de francs de prélèvements supplémentaires qui vont être infligés à nos compatriotes en 1998.

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Philippe Auberger. Ces prélèvements supplémentaires vont toucher principalement les familles et les personnes qui ont élevé des enfants. Celles-ci seront en effet concernées par quatre mesures : la réduction rétroactive de l'aide à l'emploi à domicile, le plafonnement de la demi-part des personnes seules ayant élevé un enfant, le plafonnement des allocations familiales et la diminution de l'AGED.

Ce projet de loi de finances touche les épargnants moyens ou modestes, en particulier ceux qui ont épargné pour améliorer leur retraite future : non-remboursement intégral de l'avoir fiscal, imposition des revenus de l'assurance-vie, augmentation de 4,1 % de la CSG sur les produits de l'épargne contractuelle.

Les entreprises sont touchées, notamment par l'augmentation de l'impôt sur les sociétés et la reprise des provisions.

Nous contestons cet alourdissement insupportable de la pression fiscale et, surtout, la répartition inéquitable de l'effort. En effet, ce sont d'abord les titulaires de revenus moyens qui seront lourdement pénalisés alors qu'ils auraient dû bénéficier, en 1998, de l'allègement de l'impôt sur le revenu que le précédent gouvernement leur avait promis et avait fait voter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Au total, on prétend que les prélèvements obligatoires ne vont pas augmenter en 1998, mais si l'on additionne l'ensemble des prélèvements d'État, de la protection sociale et des collectivités locales, qui vont fortement s'accroître, le seuil historique de 46 % sera largement dépassé.

M. Arthur Dehaine. C'est scandaleux !

M. Philippe Auberger. Deuxièmement, ce projet de budget ne prépare pas l'avenir. Il prévoit en effet une augmentation des dépenses de fonctionnement deux fois plus rapide que l'inflation alors que, par ailleurs, les dépenses d'équipement civiles et militaires sont sacrifiées. Ce sera donc autant de croissance, de revenus et d'emplois qui seront ainsi perdus.

En outre, ce projet de budget contient deux très lourdes menaces pour l'avenir qui sont autant de bombes à retardement, ainsi d'ailleurs que l'écrit justement un journal du soir.

Première menace : le financement des emplois-jeunes. En 1998, 150 000 emplois de ce type doivent être financés pour un coût estimé à 8 milliards de francs, et cela n'a pu être obtenu qu'au prix d'une diminution très sévère de l'allègement des charges sur les bas salaires. Dans les années qui viennent, il est prévu de financer 350 000 emplois-jeunes pour un coût de 35 milliards de francs. Comment pourra-t-on y parvenir ? Personne n'a été en mesure de nous l'expliquer.

Seconde menace : la réduction du temps de travail. On a annoncé hier qu'une aide de 9 000 francs par emploi serait attribuée la première année pour le passage de trente-neuf à trente-cinq heures. Pour 700 000 emplois, cela coûtera au minimum 6,3 milliards de francs. Comment pourra-t-on trouver de telles sommes, surtout les années suivantes alors que seulement 3 milliards ont été provisionnés cette année ? En réalité, on a assisté au cours de cette discussion à une véritable fuite en avant sur le plan budgétaire.

Enfin, troisièmement, ce projet de budget ne s'inscrit pas dans une réelle perspective. Sa discussion a été l'occasion pour le Gouvernement de multiplier les promesses inconsidérées.

M. Jean-Louis Debré. Très bien !

M. Philippe Auberger. On nous promet que les déficits publics vont continuer à diminuer chaque année de 35 milliards de francs ; on s'engage à réduire le taux de la TVA, à supprimer la surtaxe sur l'imposition des sociétés. Qui peut croire que les budgets des prochaines années vont pouvoir supporter de telles charges alors que l'on assiste par ailleurs à une explosion des dépenses à caractère social ? Ce sont autant de chèques en bois qui sont tirés sur l'avenir.

Certes, la discussion a permis d'atténuer certains effets des décisions – on en a parlé –, mais elle a surtout permis de faire un large appel aux recettes de poche, lesquelles vont augmenter de 1,4 milliard de francs.

En définitive, ce projet de budget devait marquer une nouvelle étape vers l'Union monétaire européenne. En fait, nous nous éloignons de nos partenaires en alourdissant la pression fiscale, en développant l'emploi quasi public, en engageant financièrement l'Etat pour la réduction du temps de travail. Et alors que nous aurions dû entrer dans l'euro, le 1^{er} janvier 1999, en rapprochant notre politique économique de celles de nos partenaires, nous allons le faire à reculons ! Telles sont les raisons pour lesquelles le groupe RPR ne votera pas ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

Application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution et vote sur l'ensemble

M. le président. A la demande du Gouvernement, en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, l'Assemblée est appelée à se prononcer par un seul vote sur les amendements n^{os} 1 à 4 supprimant les articles 6 *ter*, 10 *bis*, 18 *bis* et 18 *sexies*, sur les amendements n^{os} 5 à 10 portant articles additionnels après l'article 18 *nonies*, sur l'amendement n^o 11 et l'article 25, en seconde délibération, ainsi que sur l'ensemble de la première partie du projet de loi de finances pour 1998.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	558
Nombre de suffrages exprimés	554
Majorité absolue	278
Pour l'adoption	306
Contre	248

L'Assemblée nationale a adopté.

(*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures quarante, est reprise à dix-huit heures cinquante sous la présidence de M. Michel Péricard.*)

PRÉSIDENTICE DE M. MICHEL PÉRICARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

LOI DE FINANCES POUR 1998 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

BUDGETS ANNEXES DE LA LÉGION D'HONNEUR ET DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération.

Je suis heureux, au nom de l'Assemblée, de saluer la présence aux côtés de Mme le garde des sceaux, du général Forray, grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur, et du général Simon, chancelier de l'ordre de la Libération.

La parole est à M. Christian Cabal, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Christian Cabal, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, madame le garde des sceaux, ministre de la justice, monsieur le grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur, monsieur le chancelier de l'ordre de la Libération, mes chers collègues, les deux projets de budget annexe qui nous sont présentés comportent des dotations en diminution relative pour 1998.

Les crédits de l'ordre national de la Légion d'honneur passeront en effet de 120 millions de francs en 1997 à 110 millions de francs en 1998, soit une diminution de plus de 8 %. Ce recul s'explique essentiellement par la chute des dépenses en capital, qui atteindront 5 900 000 francs en 1998, contre 16 500 000 cette année. En effet, les travaux engagés dans les dortoirs de la maison d'éducation de Saint-Denis seront bientôt achevés. Les opérations de réhabilitation du troisième dortoir ont été entamées le mois dernier. Leur coût global – 30 millions de francs – est déjà financé à hauteur de 28 millions de francs par les précédentes lois de finances, initiales ou rectificatives.

Les montants inscrits pour 1998 permettront donc d'assurer l'entretien de la grande chancellerie et des maisons d'éducation. Il faudra toutefois considérer, dans un avenir proche, outre le « bouclage » du financement des travaux du troisième dortoir de Saint-Denis, soit 2 millions de francs, la réfection du cloître, également à Saint-Denis, pour un montant estimé à 30 millions de francs,

la rénovation du musée dans la perspective du bicentenaire de la Légion d'honneur et le gros entretien des toitures du palais de Salm.

La hausse de 0,74 % des crédits de fonctionnement traduit une légère progression des dépenses de fonctionnement de la grande chancellerie et des maisons d'éducation – plus 0,6 % – et la stabilité des secours et allocations alloués par les ordres nationaux. En revanche, les montants prévus pour les traitements des membres de la Légion d'honneur et des médaillés militaires augmentent de 2,8 %. Cette hausse s'explique à la fois par la mise à jour des membres des ordres nationaux, notamment au moyen de la consultation du répertoire national d'identification des personnes physiques de l'INSEE, et par la progression des contingents annuels de nominations.

Corrélativement à la diminution des dépenses, les ressources de l'ordre connaîtront globalement une baisse sensible, illustrée par la baisse de 8,9 % de la subvention inscrite au budget de la justice. Toutefois, les recettes propres progresseront, car les droits de chancellerie seront augmentés de 10 % et les prix des pensions et trousseaux de 3 %.

Le même mouvement de baisse est observé pour l'ordre de la Libération dont les crédits diminueront, en 1998, de 3,3 %. Après la restauration du bureau du chancelier, menée à bien cette année, aucune opération en capital n'est envisagée pour 1998.

Pour son fonctionnement, l'ordre de la Libération devrait recevoir 4,1 millions de francs, soit 0,3 % de moins qu'en 1997.

Au-delà de la présentation des crédits budgétaires, qui n'appelle pas, cette année, de longs développements, je souhaiterais faire le point sur l'évolution récente de chacun des deux ordres. Outre la gestion et la conservation de son patrimoine immobilier, l'ordre de la Légion d'honneur exerce deux fonctions essentielles : la gestion des nominations et promotions ainsi que la responsabilité des maisons d'éducation.

La première mission confiée à l'ordre est de mettre en œuvre, dans le cadre du code de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, les orientations définies par le grand-maître. Ces orientations prennent traditionnellement la forme de décrets qui fixent, pour une période de trois ans, les différents contingents de médaillés. Ainsi, les décrets du 4 décembre 1996 ont sensiblement accru les contingents dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Il faut ajouter à ces contingents la majoration exceptionnelle dont dispose le ministre de la défense pour les personnels militaires : 380 croix de chevalier pourront ainsi bénéficier à des anciens combattants de la guerre 1939-1945, des TOE ou d'Afrique du Nord, médaillés militaires justifiant soit de plus de trois blessures ou citations, soit de trois blessures ou citations accompagnées de l'une des décorations suivantes : médaille de la Résistance, médaille des évadés, croix du combattant volontaire, médaille des services volontaires de la France libre, croix du combattant volontaire de la Résistance. Ce contingent exceptionnel pourra, dans la limite de 20 %, permettre de récompenser d'anciens résistants particulièrement valeureux.

Enfin, il faut se féliciter que le Président de la République ait institué, pour la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite, un contingent exceptionnel à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la fin des combats en Algérie.

Le Président de la République a souhaité, par ailleurs, définir des orientations précises afin que soit mieux assuré le caractère universel des ordres. En effet, dans une lettre au Premier ministre publiée au *Journal officiel* du 9 février 1996, le Président de la République estime que les ordres nationaux doivent « refléter davantage notre nation tout entière, les forces, les volontés, les talents, les dévouements, qui s'y expriment ». En outre, « ils se doivent d'accueillir dans leur rangs des citoyens issus de toutes les composantes de la nation française à mesure qu'elles participent à l'activité, à la richesse, à la solidarité, à la défense et au rayonnement de notre pays ». Il ajoute : « Je souhaite que les promotions à venir prennent mieux en compte ce qu'est aujourd'hui la société française, ce qu'ont été ses évolutions récentes, ce que sont désormais ses attentes et ses priorités, en matière notamment d'enseignement, de recherche, de formation et de solidarité nationale. »

Dès lors, les ministres ont pour instruction de veiller à un meilleur équilibre social, professionnel et géographique entre les promotions, mais également à une meilleure représentation des femmes au sein des ordres. Il leur appartient donc, en liaison avec les préfets et l'ensemble des services extérieurs de l'Etat, d'améliorer les modalités de recherche des candidats.

Ces nouvelles orientations ont rapidement été suivies d'effets. Le signe le plus spectaculaire et sans doute le plus aisément mesurable de cette évolution souhaitée par le Président de la République est l'augmentation régulière du nombre de femmes dans les promotions civiles de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite. Il nous faut saluer, à cet égard, la personnalité et les mérites exceptionnels de Mme Geneviève de Gaulle-Anthonioz, devenue la première femme élevée à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur.

M. Jean Tardito. Très bien !

M. Christian Cabal, rapporteur spécial. L'ordre de la Légion d'honneur remplit une seconde mission, à laquelle je suis certain que nous sommes tous ici attachés : l'éducation des filles et des petites-filles des membres français de l'ordre. Les maisons d'éducation de Saint-Denis et des Loges accueillent chaque année près de 1 000 jeunes filles dans des classes qui vont de la sixième à la khâgne, en passant par les deux années de BTS de commerce international. La très haute qualité de l'enseignement qui y est dispensé s'est maintenue l'année dernière, comme en témoignent les taux de réussite exceptionnels : 98,44 % au brevet des collèges, 97,52 % au baccalauréat et 83,33 % au BTS ; en outre, cinq des quatorze élèves de khâgne ont été admises à Saint-Cloud ou à Cachan.

Je souhaite également évoquer l'évolution de l'ordre de la Libération, en me félicitant de ce que la réflexion sur son avenir ait suffisamment avancé pour que votre prédécesseur, madame le garde des sceaux, ait déposé un projet de loi tendant à créer un conseil national des communes « Compagnon de la Libération ». Je me réjouis que le Gouvernement ait déposé un texte identique dès le mois de juin dernier, car le dispositif proposé me paraît à même d'assurer la pérennité de l'ordre de la Libération.

Je conclurai en précisant que votre commission des finances, sur ma proposition et conformément à la tradition, a adopté à l'unanimité les budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération et en vous demandant, mes chers collègues, de faire de même. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Tourret.

M. Alain Tourret. Je me bornerai à quelques observations sur ces budgets qui seront adoptés, je le pense, à l'unanimité.

Après avoir entendu le rapporteur spécial, je comprends bien les raisons d'une certaine baisse des crédits, en particulier de l'ordre de la Légion d'honneur. Ce que je souhaiterais, c'est que, au cours de la législature, ces budgets soient maintenus, voire augmentés, car il est bien certain que la France y est particulièrement attachée. Ils sont là pour récompenser des mérites éminents, et permettez-moi de le dire, moi qui descends de cinq ou six générations de légionnaires, j'ai pour eux un attachement sentimental.

Une réflexion en ce qui concerne les traitements des légionnaires. Après tout, lorsque Napoléon a créé la Légion d'honneur qu'il a remise la première fois, si mes souvenirs sont bons, au camp de Boulogne en 1805, cela entraînait pour son récipiendaire non seulement une distinction mais la possibilité de vivre dignement.

Tout le monde l'a compris, nous sommes assez loin de ces pratiques, et il apparaît difficile d'y revenir ! Cependant, il me semble que le principe doit être maintenu et dans les années prochaines – pourquoi pas ? – renforcé, même si les sommes restent particulièrement modestes.

Quant aux réflexions que vous avez formulées sur les attributions de la Légion d'honneur, monsieur le rapporteur, je dois avouer que, personnellement, je considère qu'il est opportun que les contingents d'ordre de la Légion d'honneur soient réservés aux personnes particulièrement éminentes qui, tant dans les armées que dans la fonction publique, se sont distinguées. A mon sens, l'ordre national du Mérite doit revenir plus spécifiquement aux personnels civils. Le mélange des genres auquel nous assistons depuis bien longtemps maintenant ne me paraît pas être une bonne chose.

M. Jean Tardito. Parfois, il y a cumul !

M. Alain Tourret. Peut-être serait-il bon de revenir à la fonction primaire de la Légion d'honneur, qui fut créée par l'Empereur il y a deux siècles. Certes, il y a eu bien des évolutions depuis et je peux en comprendre certaines. Mais, dès lors que le général de Gaulle, en créant l'ordre national du Mérite, a repensé les attributions de ces deux ordres nationaux, il semblerait opportun qu'à l'aube du troisième millénaire des règles plus strictes soient appliquées pour leur attribution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mme Louise Moreau. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le garde des sceaux, ministre de la justice.

Mme Elisabeth Guigou, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président, monsieur le grand chancelier de la Légion d'honneur, monsieur le chancelier de l'ordre de la Libération, le budget annexe de la Légion d'honneur atteindra en recettes et en dépenses 110,13 millions de francs, soit une diminution des crédits de 8,15 % par rapport à la dotation de l'exercice précédent, comme l'a souligné votre rapporteur. Ainsi que cela vous a été indiqué, cette situation résulte principalement de la diminution des crédits de paiement relatifs aux opérations en capital des maisons d'éducation.

Les ressources du budget annexe de la Légion d'honneur sont constituées par la subvention versée par le ministère de la justice et par les recettes propres de la Légion d'honneur. La subvention budgétaire s'élèvera à 102,54 millions de francs en 1998 contre 112,57 millions

en 1997, soit une diminution de 8,90 % ; les recettes propres de la Légion d'honneur d'un montant de 7,59 millions de francs représentent 6,90 % de l'ensemble des ressources du budget annexe.

Ces recettes, constituées principalement par la perception des droits de chancellerie, des pensions et trousseaux des élèves des maisons d'éducation, sont en légère augmentation : 3,50 %. Cette augmentation résulte essentiellement de la majoration des droits de chancellerie, 10 %, et du prix du trousseau et de pension, 3 %, par rapport à 1997.

Les dépenses prévues pour l'exercice 1998 sont le reflet de l'évolution des recettes.

Les dotations de fonctionnement, en légère augmentation par rapport à 1997, assurent le paiement des traitements des membres de la Légion d'honneur et des médaillés militaires, le fonctionnement des services ainsi que l'action sociale menée par la Grande Chancellerie. Tel que ce budget a été préparé en 1998, les crédits ouverts à hauteur de 8,15 millions de francs permettent de régler les traitements des membres du premier ordre national et des médaillés militaires.

Il convient de préciser que le décret du 4 décembre 1996, fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1999 a prévu un contingent exceptionnel majoré de 280 croix de chevalier de la Légion d'honneur destiné, vous l'avez rappelé monsieur le rapporteur, aux anciens combattants de la guerre de 1939-1945, des théâtres d'opérations extérieures ou d'Afrique du Nord.

Par ailleurs, en application du décret du 4 décembre 1996 et à l'occasion du trente-cinquième anniversaire de la fin des combats en Algérie, un contingent exceptionnel a été instauré pour récompenser des anciens combattants particulièrement valeureux. Nombre de ces nominations ont ouvert droit au traitement.

Ces dossiers sont venus s'ajouter aux 15 000 nominations, promotions et concessions qui interviennent annuellement. L'administration centrale de la grande chancellerie a achevé la mise en place de l'informatisation des fichiers de décorés : Légion d'honneur, ordre national du Mérite et Médaille militaire. Cette informatisation a permis, par le rapprochement du fichier informatique des légionnaires et du fichier de l'INSEE, de connaître avec précision la population des membres de la Légion d'honneur vivants : ils sont 114 500.

D'autres applications de l'informatique donnent une meilleure connaissance de la population des décorés, de leur appartenance socioprofessionnelle, de la répartition géographique, de leur moyenne d'âge, de la durée de services, apportant ainsi au Président de la République et aux instances de l'ordre, des informations utiles pour la détermination des choix à faire pour l'avenir de ces décorations nationales.

D'ores et déjà, le Président de la République, après avoir décidé que la durée des services serait la même pour tous les secteurs d'activité du pays, a choisi d'augmenter les contingents de croix de chevalier de la Légion d'honneur afin d'assurer, d'une part, le maintien des effectifs de l'ordre et, d'autre part, leur rajeunissement.

Enfin, l'action sociale – secours et allocations – en faveur des membres des ordres nationaux ou de leur famille reste fixée à 345 884 francs pour l'année 1998. Les dépenses en capital prévues en 1998 représentent 5,14 millions de francs en autorisations de programme et 5,92 millions de francs en crédits de paiement, soit une

diminution de 64 % par rapport aux crédits de 1997. En 1998, la dotation des crédits de paiements est consacrée à l'entretien des bâtiments, de la grande chancellerie et des maisons d'éducation. Ces derniers travaux consistent à remettre au niveau de notre époque les conditions d'hébergement et à rénover les structures des bâtiments dont la vétusté risquait de mettre en cause la sécurité des élèves.

Il y a lieu de relever que le financement des travaux de restauration du cloître de l'abbaye de Saint-Denis a fait l'objet d'une demande d'ouverture de crédits au titre du collectif budgétaire 1997 pour 10 millions de francs en autorisations de programme et 2 millions en crédits de paiement. Son coût total est estimé à 30 millions de francs. Sa réalisation s'effectuera sur une période de trois ans.

Dans ses deux maisons d'éducation, la grande chancellerie de la Légion d'honneur a pour mission d'assurer l'éducation de près de 1 000 élèves, filles et petites-filles des membres français de l'ordre.

Selon une habitude maintenant bien établie, les résultats obtenus aux examens à la fin de l'année scolaire 1996-1997 par les élèves des maisons d'éducation ont été excellents. En effet, 97,52 % des élèves ont réussi aux épreuves du baccalauréat alors que le taux de réussite nationale était de 77,10 %. Ces résultats, qui sont d'autant plus remarquables qu'ils ne sont pas fondés sur la sélection des meilleurs, mais bien sur la qualité de l'enseignement qui leur est prodigué, sont le meilleur gage de la pérennité de ces institutions.

Tout en restant fidèle aux principes qui fondent le prestige des ordres nationaux, la grande chancellerie de la Légion d'honneur a su mettre au service de leur gestion les méthodes les plus modernes. C'est ainsi qu'elle a conçu un outil informatique adapté et efficace qui lui permettra notamment de faire face à l'augmentation des contingents.

Tradition et modernité, tels sont bien les axes de l'avenir des ordres nationaux qui sont consubstantiels à la République française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe communiste.*)

BUDGET ANNEXE DE LA LÉGION D'HONNEUR

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe de la Légion d'honneur.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 32 au titre des services votés, au chiffre de 105 522 940 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 33, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 5 140 000 francs.

(*Ces autorisations de programme sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 33, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 4 612 417 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

BUDGET ANNEXE DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe de l'ordre de la Libération.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 32 au titre des services votés, au chiffre de 411 414 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 33, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 0 franc.

(*Ces autorisations de programme sont adoptées.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 33, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 1 652 francs.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Monsieur le grand chancelier de la Légion d'honneur, monsieur le chancelier de l'ordre de la Libération, je constate que les votes ont été acquis à l'unanimité.

Nous avons terminé l'examen des crédits des budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998, n° 230 ;

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

Justice et article 67 :

M. Patrick Devedjian, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 35 au rapport n° 305).

Administration centrale et services judiciaires :

M. Jacques Floch, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 309, tome V).

Services pénitentiaires et protection judiciaire de la jeunesse :

M. André Gerin, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 309, tome VI).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures dix.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 21 octobre 1997

SCRUTIN (n° 29)

*sur l'ensemble de la première partie
du projet de loi de finances pour 1998.*

Nombre de votants	558
Nombre de suffrages exprimés	554
Majorité absolue	278
Pour l'adoption	306
Contre	248

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (251) :

Pour : 242. – MM. Yvon **Abiven**, Maurice **Adevah-Pœuf**, Stéphane **Alaize**, Damien **Alary**, Mme Sylvie **Andrieux**, MM. Léo **Andy**, Henri d'**Attilio**, Jean-Marie **Aubron**, Jean-Marc **Ayrault**, Jean-Paul **Bacquet**, Dominique **Baert**, Jean-Pierre **Baeumler**, Jean-Pierre **Balduyck**, Jean-Pierre **Balligand**, Gérard **Bapt**, Alain **Barrau**, Claude **Bartolone**, Jacques **Bascou**, Christian **Bataille**, Jean-Claude **Bateux**, Jean-Claude **Beauchaud**, Mme Yvette **Benayoun-Nakache**, MM. Henri **Bertholet**, Eric **Besson**, Jean-Louis **Bianco**, André **Billardon**, Jean-Pierre **Blazy**, Patrick **Bloche**, Jean-Marie **Bockel**, Jean-Claude **Bois**, Daniel **Boisserie**, Augustin **Bonrepaux**, André **Borel**, Jean-Michel **Boucheron**, Jean-Claude **Boulard**, Didier **Boulaud**, Pierre **Bourguignon**, Christian **Bourquin**, Mme Danièle **Bousquet**, MM. Jean-Pierre **Braine**, Pierre **Brana**, Mme Frédérique **Bredin**, M. Jean-Paul **Bret**, Mme Nicole **Bricq**, MM. François **Brottes**, Marcel **Cabiddu**, Alain **Cacheux**, Jérôme **Cahuzac**, Alain **Calmat**, Jean-Christophe **Cambadelis**, André **Capet**, Thierry **Carcenac**, Christophe **Caresche**, Mme Véronique **Carrion-Bastok**, MM. Laurent **Cathala**, Bernard **Cazeneuve**, Jean-Paul **Chanteguët**, Guy-Michel **Chauveau**, Jean-Claude **Chazal**, Daniel **Chevallier**, Didier **Chouat**, Alain **Claeys**, Mme Marie-Françoise **Clergeau**, MM. Jean **Codognès**, Pierre **Cohen**, François **Colcombet**, Mme Monique **Collange**, MM. François **Cuillandre**, Jean-Claude **Daniel**, Jacky **Darne**, Camille **Darsières**, Michel **Dasseux**, Yves **Dauge**, Mme Martine **David**, MM. Bernard **Davoine**, Philippe **Decaudin**, Marcel **Dehoux**, Michel **Delebarre**, Jean **Delobel**, François **Deluga**, Jean-Jacques **Denis**, Mme Monique **Denise**, MM. Bernard **Derosier**, Claude **Desbons**, Michel **Destot**, Paul **Dhaille**, Marc **Dolez**, François **Dosé**, René **Dosière**, Mme Brigitte **Douay**, MM. Raymond **Douyère**, Julien **Dray**, Tony **Dreyfus**, Pierre **Ducout**, Jean-Pierre **Dufau**, Mme Laurence **Dumont**, MM. Jean-Louis **Dumont**, Dominique **Dupilet**, Jean-Paul **Dupré**, Yves **Durand**, Jean-Paul **Durieux**, Philippe **Duron**, Henri **Emmanueli**, Claude **Evin**, Alain **Fabre-Pujol**, Albert **Facon**, Mme Nicole **Feidt**, MM. Jean-Jacques **Filleul**, Jacques **Fleury**, Jacques

Floch, Pierre **Forgues**, Raymond **Forni**, Jean-Louis **Fousseret**, Michel **Françaix**, Gérard **Fuchs**, Robert **Gaïa**, Yann **Galut**, Roland **Garrigues**, Jean-Yves **Gateaud**, Jean **Gaubert**, Mmes Catherine **Génisson**, Dominique **Gillot**, MM. Jean **Glavany**, André **Godin**, Gaëtan **Gorce**, Alain **Gouriou**, Gérard **Gouzes**, Bernard **Grasset**, Michel **Grégoire**, Mmes Odette **Grzegorzulka**, Paulette **Guinchard-Kunstler**, MM. Jacques **Guyard**, Francis **Hammel**, Mme Cécile **Helle**, MM. Edmond **Hervé**, Jacques **Heuclin**, François **Hollande**, Jean-Louis **Idiart**, Mme Françoise **Imbert**, MM. Claude **Jacquot**, Maurice **Janetti**, Serge **Janquin**, Armand **Jung**, Jean-Noël **Kerdrœon**, Jean-Pierre **Kucheida**, André **Labarrère**, Mme Conchita **Lacuey**, MM. Jérôme **Lambert**, François **Lamy**, Pierre-Claude **Lanfranca**, Jack **Lang**, Mmes Jacqueline **Lazard**, Christine **Lazerges**, MM. Gilbert **Le Bris**, Jean-Yves **Le Déaut**, Jean-Yves **Le Drian**, Jean **Le Garrec**, Jean-Marie **Le Guen**, Bruno **Le Roux**, Mme Raymonde **Le Texier**, M. Alain **Le Vern**, Mme Claudine **Ledoux**, MM. Michel **Lefait**, Patrick **Lemasle**, Georges **Lemoine**, René **Leroux**, Michel **Liebgott**, Mme Martine **Lignièrès-Cassou**, MM. Gérard **Lindeperg**, François **Loncle**, Bernard **Madrelle**, Martin **Malvy**, René **Mangin**, Jean-Pierre **Marché**, Daniel **Marcovitch**, Mme Béatrice **Marre**, MM. Daniel **Marsin**, Marius **Masse**, Didier **Mathus**, Louis **Mermaz**, Roland **Metzinger**, Louis **Mexandeu**, Jean **Michel**, Didier **Migaud**, Mme Hélène **Mignon**, MM. Gilbert **Mitterrand**, Yvon **Montané**, Gabriel **Montcharmont**, Henri **Nallet**, Philippe **Nauche**, Bernard **Nayral**, Henri **Nayrou**, Mme Véronique **Neiertz**, MM. Alain **Néri**, Michel **Pajon**, Joseph **Parrenin**, François **Patriat**, Christian **Paul**, Vincent **Peillon**, Germain **Peiro**, Jean-Claude **Perez**, Mmes Marie-Françoise **Pérol-Dumont**, Geneviève **Perrin-Gaillard**, Annette **Peulvast-Bergeal**, Catherine **Picard**, MM. Paul **Quilès**, Alfred **Recours**, Gérard **Revol**, Mme Marie-Line **Reynaud**, M. Patrick **Rimbert**, Mme Michèle **Rivasi**, MM. Alain **Rodet**, Marcel **Rogemont**, Yves **Rome**, Gilbert **Roseau**, Mme Yvette **Roudy**, MM. Jean **Rouger**, René **Rouquet**, Michel **Sainte-Marie**, Mme Odile **Saugues**, MM. Bernard **Seux**, Patrick **Sève**, Henri **Sicre**, Michel **Tamaya**, Mmes Catherine **Tasca**, Christiane **Taubira-Delannon**, MM. Yves **Tavernier**, Pascal **Terrasse**, Gérard **Terrier**, Mmes Marisol **Touraine**, Odette **Trupin**, MM. Joseph **Tyrode**, Daniel **Vachez**, André **Vallini**, André **Vauche**, Michel **Vauzelle**, Michel **Vergnier**, Alain **Veyret**, Alain **Vidalies**, Jean-Claude **Viollet**, Philippe **Vuilque** et Kofi **Yamgnane**.

Non-votant : M. Laurent **Fabius** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe R.P.R. (140) :

Contre : 134. – MM. Jean-Claude **Abrioux**, Bernard **Accoyer**, Mme Michèle **Alliot-Marie**, MM. René **André**, Jean **Angot**, Philippe **Auberger**, Pierre **Aubry**, Jean **Auclair**, Gautier **Audinot**, Mmes Martine **Aurillac**, Roselyne **Bachelot-Narquin**, MM. Edouard **Balladur**, Jean **Bardet**, François **Baroin**, Jacques **Baumel**, Christian **Bergelin**, André **Berthol**, Léon **Bertrand**, Jean-Yves **Bes-**

selat, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Michel Bouvard, Victor Brial, Philippe Briand, Louis de Broissia, Michel Buillard, Christian Cabal, Gilles Carrez, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazenave, Henry Chabert, Jean-Paul Charié, Jean Charroppin, Philippe Chaulet, Olivier de Chazeaux, François Cornut-Gentille, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, Charles Cova, Henri Cuq, Jean-Louis Debré, Lucien Degauchy, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Patrick Delnatte, Jean-Marie Demange, Xavier Deniau, Yves Deniaud, Patrick Devedjian, Eric Doligé, Jean-Michel Dubernard, Marc Dumoulin, Nicolas Dupont-Aignan, Christian Estrosi, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Pierre Frogier, Yves Fromion, Robert Galley, René Galy-Dejean, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Hervé Gaymard, Jean-Pierre Giran, Michel Giraud, Jacques Godfrain, Louis Guédon, Jean-Claude Guibal, Lucien Guichon, François Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Gérard Hamel, Michel Hunault, Michel Inchauspé, Christian Jacob, Didier Julia, Alain Juppé, Jacques Kossowski, Jacques Lafleur, Robert Lamy, Pierre Lasbordes, Pierre Lellouche, Jean-Claude Lemoine, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Lionnel Luca, Thierry Mariani, Alain Marleix, Franck Marlin, Jean Marsaudon, Philippe Martin, Patrice Martin-Lalande, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mazeaud, Gilbert Meyer, Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Renaud Muselier, Jacques Myard, Patrick Ollier, Mme Françoise de Panafieu, MM. Robert Pandraud, Jacques Pélissard, Dominique Perben, Michel Péricard, Pierre Petit, Jacques Peyrat, Etienne Pinte, Serge Poignant, Bernard Pons, Robert Poujade, Didier Quentin, Jean-Bernard Raimond, Jean-Luc Reitzer, Jean-Paul de Rocca Serra, Nicolas Sarkozy, Bernard Schreiner, Philippe Séguin, Frantz Taittinger, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Georges Tron, Anicet Turinay, Jean Ueberschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, François Vannson, Emile Vernaudon, Roland Vuillaume et Jean-Luc Warsmann.

Groupe U.D.F. (113) :

Contre : 111. – MM. Jean-Pierre Abelin, Pierre Albertini, Mme Nicole Ameline, MM. François d' Aubert, Pierre-Christophe Baguet, Raymond Barre, Jacques Barrot, Mme Sylvia Bassot, MM. Dominique Baudis, François Bayrou, Jean-Louis Bernard, Claude Birraux, Roland Blum, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Jean-Louis Borloo, Bernard Bosson, Mme Christine Boutin, MM. Loïc Bouvard, Jean Briane, Yves Bur, Dominique Bussereau, Pierre Cardo, Antoine Carré, Hervé de Charrette, Jean-François Chossy, Pascal Clément, Georges Colombier, René Couanau, Charles de Courson, Yves Coussain, Marc-Philippe Daubresse, Jean-Claude Decagny, Francis Delattre, Léonce Deprez, Laurent Dominati, Renaud Donnedieu de Vabres, Dominique Dord, Philippe Douste-Blazy, Renaud Dutreil, Charles Ehrmann, Alain Ferry, Nicolas Forissier, Jean-Pierre Foucher, Gilbert Gantier, Claude Gatignol, Germain Genwin, Valéry Giscard d'Estaing, Claude Goasguen, François Goulard, Gérard Grignon, Hubert Grimault, Pierre Hellier, Michel Herbillon, Pierre Hériaud, Patrick Herr, Philippe Houillon, Mmes Anne-Marie Idrac, Bernadette Isaac-Sibille, MM. Denis Jacquet,

Henry Jean-Baptiste, Jean-Jacques Jegou, Aimé Kergueris, Christian Kert, Marc Laffineur, Edouard Landrain, Jacques Le Nay, Jean-Claude Lenoir, Jean-Antoine Leonetti, François Léotard, Pierre Lequiller, Maurice Leroy, Roger Lestas, Maurice Ligot, François Loos, Alain Madelin, Christian Martin, Jean-François Mattei, Pierre Méhaignerie, Michel Meylan, Pierre Micaux, Charles Millon, Mme Louise Moreau, MM. Jean-Marie Morisset, Alain Moyne-Bressand, Yves Nicolin, Arthur Paecht, Dominique Paillé, Paul Patriarche, Bernard Perrut, Henri Plagnol, Ladislas Poniatowski, Jean-Luc Prél, Jean Proriot, Marc Reymann, Jean Rigaud, Jean Roatta, Gilles de Robien, François Rochebloine, José Rossi, Rudy Salles, André Santini, Joël Sarlot, François Sauvadet, Jean-Pierre Soisson, Guy Teissier, Philippe Vasseur, Gérard Voisin, Michel Voisin, Jean-Jacques Weber, Pierre-André Wiltzer et Adrien Zeller.

Groupe communiste (36) :

Pour : 32. – MM. François Asensi, Gilbert Biessy, Claude Billard, Bernard Birsinger, Alain Bocquet, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Jacques Brunhes, Alain Clary, Christian Cuvilliez, Daniel Feurtet, Mme Jacqueline Fraysse, MM. André Gerin, Pierre Goldberg, Guy Hermier, Robert Hue, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. André Lajoinie, Jean-Claude Lefort, Patrick Leroy, Félix Leyzour, François Liberti, Patrick Malavieille, Roger Meï, Ernest Moutoussamy, Bernard Outin, Daniel Paul, Jean-Claude Sandrier, Jean Tardito, Michel Vaxès et Jean Vila.

Abstentions : 4. – MM. Patrice Carvalho, René Dutin, Maxime Gremetz et Georges Hage.

Groupe Radical, Citoyen et Vert (33) :

Pour : 32. – M. André Aschieri, Mmes Marie-Hélène Aubert, Huguette Bello, MM. Pierre Carassus, Roland Carraz, Gérard Charasse, Bernard Charles, Yves Cochet, Michel Crépeau, Jean-Pierre Defontaine, Jacques Desallangre, Roger Franzoni, Guy Hascoët, Claude Hoarau, Elie Hoarau, Robert Honde, François Huwart, Guy Lengagne, Noël Mamère, Jean-Michel Marchand, Mme Gilberte Marin-Moskovitz, MM. Jean-Pierre Michel, Jean-Paul Nunzi, Jean Pontier, Jacques Rebillard, Jean Rigal, Georges Sarre, Gérard Saumade, Roger-Gérard Schwartzberg, Michel Suchod, Alain Turret et Aloyse Warhouver.

Non-inscrits (4).

Contre : 3. – MM. Dominique Caillaud, Jean-Marie Le Chevallier et Philippe de Villiers.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. André Schneider et Michel Tezzot, qui étaient présents au moment du scrutin ou qui avaient délégué leur droit de vote, ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».